

Plan Climat Air Energie du Territoire **Rapport de plan d'action**



CONSULTING

SAFEGE
Parc de L'Ile
15-27, Rue du Port
92022 NANTERRE cedex

Table des matières

1 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX	3
1.1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL : DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PORTEES PAR LE SECTEUR DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DU RESIDENTIEL.....	3
1.2 DES OBJECTIFS A LONG TERME COHERENTS AVEC LA LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE, LA LOI ENERGIE CLIMAT ET LA STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE	4
2 LE PLAN D'ACTION	4
2.1 UNE CONSTRUCTION EN COHERENCE AVEC LA STRATEGIE DU TERRITOIRE	4
2.2 UNE CONSTRUCTION ITERATIVE EN LIEN AVEC L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (EES)	5
2.3 UNE CONSTRUCTION REALISE GRACE A UN TEMPS DE CONCERTATION	5
2.3.1 <i>Les enjeux de la co-construction</i>	5
2.3.2 <i>Organisation de la concertation</i>	6
2.4 CONSTRUCTION DES FICHES	12
2.5 PRESENTATION DES FICHES ACTIONS.....	14
2.5.1 <i>ORIENTATION 1 : Accélérer la performance des b�timents, et la sobri�t� ´energ�tique du territoire</i>	14
2.5.2 <i>ORIENTATION 2 : Garantir l'acc�s ´une mobilit� alternative et de d�placements doux</i>	41
2.5.3 <i>ORIENTATION 3 : Soutenir une ´conomie locale et r�siliente engag�e dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au b�n�fice des habitants et des entreprises du territoire</i>	69
2.5.4 <i>ORIENTATION 4 : Am�nager un territoire qui pr�serves ses ressources naturelles et att�nue les risques li�s au changement climatique</i>	80
2.5.5 <i>ORIENTATION 5 : Sensibiliser aux enjeux " ´nergie-climat" et f�d�rer les acteurs</i>	104
2.5.6 <i>ORIENTATION 6 : Pr�serves la qualit� de l'air et la sant�</i>	109
2.5.7 <i>ORIENTATION 7 : Promouvoir le changement ´travers l'exemplarit� de la collectivit�</i>	113
TABLE DES FIGURES.....	117

1 Synthèse du diagnostic et des enjeux

1.1 Diagnostic territorial : des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre portées par le secteur des transports routiers et du résidentiel

Le Pays d'Héricourt possède 21 051 habitants, répartis entre 23 communes (2018).

La consommation énergétique annuelle du pays d'Héricourt s'élève à 468 GWh soit 23 MWh/habitant/an. Les consommations reposent majoritairement sur les produits pétroliers (55%) (dont la majorité proviennent des transports routiers). Viennent ensuite l'électricité (18%), le gaz naturel (16%) et les énergies renouvelables (EnR) (12%). Les secteurs du transport routier et du résidentiel sont les principaux enjeux avec respectivement 45% et 34% des consommations. Les consommations sont globalement constantes depuis 2012 voire en légère augmentation.

468 GWh consommés en 2014
23 MWh/habitant/an



55% proviennent des produits pétroliers
 18% proviennent de l'électricité
 16% proviennent du gaz naturel
 12% proviennent des EnR

99 760 tonnes de CO₂ équivalent émises en 2018



55% proviennent du transport routier
 18% proviennent du secteur résidentiel
 15% proviennent du secteur agricole
 8% proviennent du secteur tertiaire
 4% proviennent de l'industrie
 1% des déchets

La production d'EnR&R sur le pays d'Héricourt est encore très faible et couvrait en 2018 moins de 10% des consommations énergétiques du territoire (environ 41,5 GWh). La principale source d'EnR&R sur le pays d'Héricourt est le bois énergie individuel. Cette énergie émet très peu de GES mais peut rejeter des quantités importantes de polluants atmosphériques, surtout en usage individuel. Le reste de la production est assuré par le solaire (2%).

41.5 GWh produits en 2018



10% des besoins énergétiques du territoire sont couverts par les EnR&R

L'objectif d'une transition énergétique et climatique territoriale est de consolider les dynamiques économiques, sociales et culturelles en y intégrant les enjeux liés au climat, à la fois au niveau de la contribution de ces dynamiques aux émissions de gaz à effet de serre et aux polluants mais aussi au niveau de leur capacité d'adaptation face aux impacts prévus du changement climatique. Elle permet également de diminuer la facture énergétique du territoire et ainsi d'en stimuler l'attractivité.

1.2 Des objectifs à long terme cohérents avec la loi de transition énergétique, la loi Energie Climat et la Stratégie Nationale Bas Carbone

La stratégie a été réalisée par Le Pays d'Héricourt prend en compte différents objectifs dont :

- ✓ Des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre des PCAET bourguignons et franc-comtois contribuent à l'objectif régional de réduction d'au moins 79% des émissions de GES en 2050 par rapport à 2008.
- ✓ Un objectif de réduction de la consommation énergétique finale permettant d'afficher la contribution du territoire, la plus forte possible, à l'objectif régional de réduction d'au moins 54% pour la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012.
- ✓ Un objectif de production d'énergie renouvelable global permettant d'afficher la contribution du territoire, la plus forte possible, à l'objectif régional d'atteindre **77% de taux d'énergie renouvelable locale dans la consommation finale brut à l'horizon 2050**
- ✓ Une volonté de respecter l'objectif national de **réduction des consommations énergétiques de 50% en 2050**.

2 Le Plan d'action

2.1 Une construction en cohérence avec la stratégie du territoire

Le diagnostic a permis en premier lieu de définir les potentialités du territoire et les spécificités de chaque secteur, de chaque commune.

Ensuite, la phase de Stratégie a décliné les objectifs nationaux en fonction des caractéristiques du territoire en vue de définir une Vision à long terme du territoire, au regard des enjeux Climat, Air et Energie. Cette Vision s'est déclinée en axes stratégiques afin d'articuler les principaux leviers d'action du territoire dans une approche cohérente. Le Plan d'Action a ainsi pour ambition d'orienter le développement du territoire vers le scénario volontariste retenu en mettant en œuvre un portefeuille d'actions opérationnelles pour chaque axe stratégique.

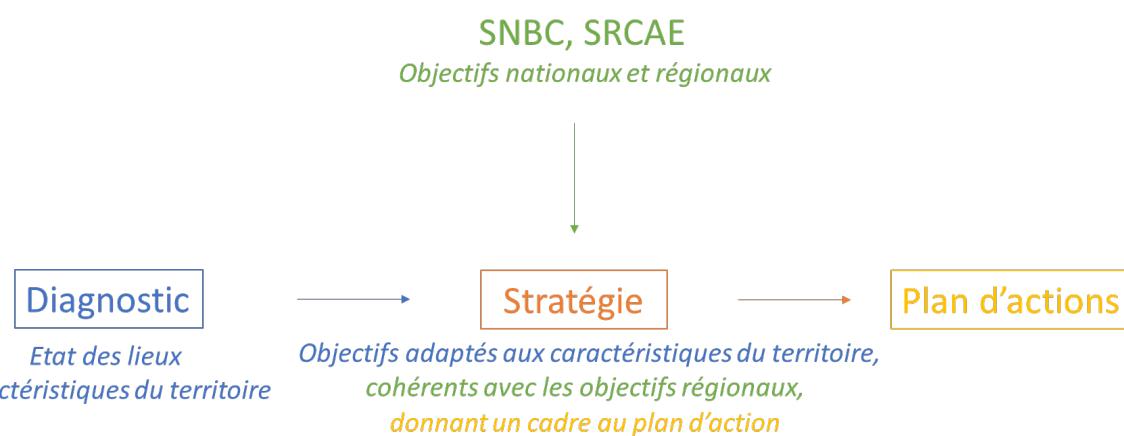


Figure 1 : Articulation des enjeux méthodologique de la démarche PCAET

2.2 Une construction it rative en lien avec l'Evaluation Environnementale Strat gique (EES)

Le plan d'action a  t  co-construit avec les acteurs du territoire et  labor  en parall le de l'EES. Celle-ci a permis d' valuer les incidences potentielles des actions au fur et   mesure de l' laboration, pour en estimer les impacts positifs et n gatifs, et les r orienter.

Ce travail s'est mat rialis  sous la forme d'un travail sur les fiches actions par le bureau d' tude en charge de l'EES. Cela a permis de retravailler certaines actions ou d'en ajouter de nouvelles au plan d'action, valid es lors des phases d' change entre la collectivit , le bureau d' tude et les partenaires.

2.3 Une construction r alis  gr ce   un temps de concertation

2.3.1 Les enjeux de la co-construction

La concertation mise en place dans le cadre de la co-construction du programme d'action de ce PCAET avait pour objectif la mobilisation et la prise en consid ration des attentes des acteurs locaux dans le cadre d'une politique ´nergie-climat durable. Elle est un exercice de confrontation d'id es et de points de vue entre les parties prenantes dont l'imp ratif n'est pas la recherche d'un consensus – qu'il n'est pas n cessairement possible d'obtenir – mais la production d'arguments et de propositions concernant le projet de territoire. Ce projet de territoire n cessite en effet la mobilisation de tous les acteurs et usagers du territoire, et ne pourra  tre mis en  uvre que si les objectifs sont partag s, et qu'une « vision commune » est cr 『 e e. Toutefois, il est important de pr ciser que la mobilisation des acteurs n'est pas un exercice facile. En effet bien que les enjeux de climat, d' nergie et d'air prennent de plus en plus d'ampleur   l' chelle nationale voire internationale, beaucoup nous ont fait part de leur confusion entre toutes les lois et programmes existants. Une attention particuli re a donc  t  port e afin de contextualiser cette d marche et apporter toutes les informations n cessaires   sa compr hension. De m me, la mutualisation des id es entre tous les acteurs du territoire n'est pas toujours simple   r aliser puisque beaucoup d'avis divergent quant   la priorit  qui est donn e aux actions engag es.

Au regard des r sultats de l' tat des lieux et des potentiels, le Pays d'H ricourt a  tabli des objectifs strat giques permettant de r pondre au d fi de la transition ´nerg tique, en accord avec les objectifs r gionaux et nationaux. Cette phase a impliqu  un processus de concertation ´largie pour maximiser les chances de r ussite de la strat gie. Cette  tape, et sa transparence, sont importantes dans une logique d'appropriation de la strat gie par l'ensemble des acteurs du territoire.

L'adh sion du plus grand nombre  tait un point clef de la d marche afin de :

- F d rer les acteurs autour d'objectifs partag s,
- Participer   l'effort collectif de r duction des ´missions de GES,
- Structurer des partenariats solides et innovants pour mettre en  uvre la transition ´nerg tique sur le territoire.

Au regard du contexte territorial, 4 grandes th matiques structurantes pour la strat gie ´nergie, climat et air du territoire ont  t  identifi es :

1. **B timent** : Entre  conomies d' nergie et  nergies renouvelables ; pr serves les capacit s d'action du territoire et le pouvoir d'achat.
2. **Economie** : promouvoir l' conomie de proximit , permettant de rapprocher les emplois et les services au b n fice des habitants et des entreprises du territoire.
3. **Mobilit ** : Faciliter les d placements   faible impact carbone : promouvoir une mobilit  alternative et de d placement doux.
4. **Adaptation** : s'adapter au changement climatique, pour  veiller aux meilleures conditions de vie et att nuer les risques naturels.

2.3.2 Organisation de la concertation

Le Pays d'H ricourt a souhait  associer un large panel de parties prenantes   son PCAET. En plus des  lus et des services de la collectivit  au coeur du projet de transition  nerg tique, des acteurs institutionnels et  conomiques jusqu'au grand public (incluant le monde associatif) ont  t t associ s   la d marche du PCAET. Une attention particuli re a  t t apport e   la repr sentativit  des acteurs du territoire.

Plusieurs d marches ont permis de mettre en  uvre la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire :

1. **Le s minaire strat gique qui s'est tenu le 14 d cembre 2022.**
2. **L'enqu te aupr s des communes, r alis e en avril et mai 2023.**
3. **Les entretiens sur les fiches d'actions, r alis s en octobre et novembre 2024.**

2.3.2.1 Le s minaire strat gique

L'objectif des ateliers strat gique  tait de d battre d'un certain nombre de questions de fond pouvant orienter la strat gie du plan climat de la Communaut  de Communes. A cet effet les principaux acteurs politiques et technique du territoire ( lus, charg s de mission, CODEV, associations, bailleurs sociaux, partenaires, chambres consulaires...) ont  t t r unis l'espace d'une demi-journée.

Ainsi, environs 30 participants ont  t t r partis en 4 groupes. L'attribution des groupes s'est faite pour chaque participant en prenant en compte ses comp tences et ses fonctions afin qu'il participe   la th matique la plus pertinente pour son profil.

Chaque groupe a suivi le m me parcours en 3 phases   savoir :

ETAPE 1 : Phase de forces et faiblesses

Cette premi re phase consistait   faire le point sur les aspects du territoire en lien avec le th me qui peuvent  tre employ s en tant qu'atout au changement ou au contraire le freiner.

L'id e  tait de lister de mani re exhaustive les points   garder en t te lors de la formulation des futurs leviers d'action.

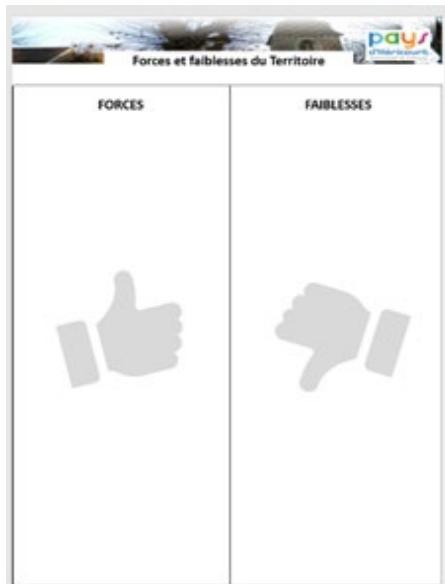


Figure 2 : Affiche projetée lors de l'atelier pour l'étape 1

Etape 2 : Phase d'idéation

Cette phase visait à identifier des pistes d'actions s'agissant du thème en question. Les participants complétaient des post-it, présentant leurs idées au groupe.

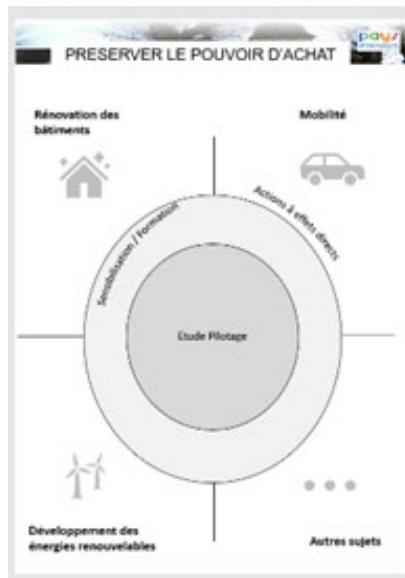


Figure 3 : Affiche projetée lors de l'atelier pour l'étape 2

Etape 3 : Phase de vote

Cette phase poussait les participants à prioriser leurs idées sur une graduation Impact / Facilité » de mise en œuvre.

Lors de cette troisième étape, un vote individuel s'est tenu afin d'identifier les pistes les plus pertinentes selon les participants. Les pistes qui ont remportées le plus de voix ont ainsi servi de base à la construction du plan d'action (tableau ci-dessous).

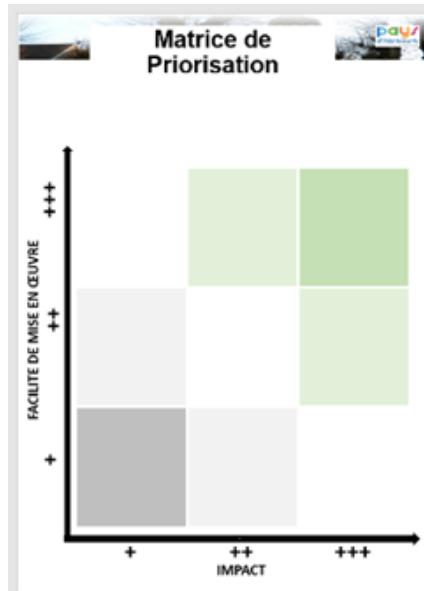


Figure 4 : Affiche projet e lors de l'atelier pour l' tage 3

Id es principales retenues apr s l'atelier :

B timent :

Id�es principales	Pistes propos�es lors de l'atelier
Communiquer � grande �chelle sur ce qui est possible de faire	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation aux enjeux / atouts de la r�novation (***) Cr�er une politique de communication vers le grand public (***) Organiser des r�unions publiques d'information Montrer ce qui a �t� fait Mise en place d'action d'�ducation Sensibilisation pour �viter le gaspillage et nourrir une r�flexion sur le r�emploi
Faciliter et simplifier les d�marches notamment pour la r�novation	<ul style="list-style-type: none"> Simplifier les d�marches : r�novation � guichet unique (***) Optimisation des aides > orientation des particuliers vers les organismes sp�cialis�s
Promouvoir les nouvelles �nergies de mani�re concr�te	<ul style="list-style-type: none"> D�velopper les chaufferies bois N�cessit� de d�velopper la g�othonie > Faire le point sur le potentiel des sols Solaire : informer sur le fait que le potentiel soit rentable (analyse des chiffres SRADDET) Solaire : priorit� sur les toits M�thanisation : petites unit�es en valorisation des d�chets Renforcer la partie collective du bois �nergie
Outiller les habitants et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> D�velopper le cofinancement citoyen Besoin d'un conseil ing�nierie / �nergie pour les communes Travailler sur la r�novation �nerg�tique des b�timents y compris des entreprises Faire des friches une priorit�

Economie :

Idées principales	Pistes proposées lors de l'atelier
Mutualiser des solutions et promouvoir le partage d'information inter-entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Importance de mutualiser les solutions (***) Nécessité d'échanger sur des bonnes pratiques Valoriser le covoiturage interentreprises Mutualiser, sensibiliser les entreprises sur les sujets transversaux Groupements d'achats entre entreprises avec des activités différentes
Développer de nouveaux services pour répondre aux besoins des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux exigences / demandes d'implantation Besoin de relocalisation des entreprises dans les espaces mieux adaptés (rentabilité, amélioration des conditions, optimisation des énergies) (***) Développer des services pour les salariés types : restaurant d'entreprises, conciergerie,
Promouvoir et accompagner les transitions énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'anticiper la gestion des énergies Inciter / accompagner les entreprises à créer des sites vertueux écologiquement parlant (pour l'attractivité du territoire et l'emploi) (**) Nouvelles énergies : kit autoconsommation/ informer les entreprises cibles Label RGE pour permettre aux entreprises d'être éligibles aux aides de l'état Recherche de nouvelles technologies (pompes à chaleur, autoconsommation électrique, phot thermique, ...)
Adapter dès à présent les filières de formations aux évolutions du marché de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'informer les jeunes sur les filières porteuses d'emploi Adapter plus rapidement les filières de formation aux besoins des entreprises (**) Enjeu de l'adaptation des filières de formations aux évolutions technologiques Adresser les problèmes de recrutement (ex : sur des emplois de soudeur) (**)

Les idées pour lesquelles les participants ont le plus voté sont représentées avec des astérisques (*)

Mobilité

Idées principales	Pistes proposées lors de l'atelier
Revoir certains modèles d'organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> Développer / inciter au télétravail Créer / développer des espaces de coworking
Développer les infrastructures et services liés à la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Créer des aires de covoiturage identifiées, visibles et sécurisées (**) Faire de la Gare un point service Mobilités (***) Créer un service d'autopartage Développer des pistes cyclables sécurisées avec des services au cyclistes (en reliant les pôles économiques) (***) Développer un partenariat expérimental avec Gaussiain (*) Déployer des bornes électriques S'inscrire dans la démarche gare solidaire
Faciliter / promouvoir les déplacements vertueux (notamment via des outils)	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'économie par l'augmentation de la VM Inciter à l'utilisation de Karos (plateforme de covoiturage) par les entreprises Exploiter la Plateforme Mobigo Se doter d'un référent mobilité (aider au changement des pratiques, des usages, ...) Mieux communiquer sur les alternatives disponibles Se doter d'un plan de mobilité à vocation sociale (**) Encourager un changement de la flotte moins émettrice

Les idées pour lesquelles les participants ont le plus voté sont représentées avec des astérisques (*)

Adaptation

Idées principales	Pistes proposées lors de l'atelier
Garantir une gestion responsable et partagée de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation des ressources en eau • Généraliser la GEMAPI (Gestion de l'eau, entretien des berges, rétention en cas d'inondation) • Inciter aux économies (ex : pommeaux de douche) • Réutilisation des eaux usées, par exemple pour les sanitaires • Récupération des calories des eaux usées • Réflexion sur les « Droits en eau »
Préserver le patrimoine naturel du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces agricoles / adaptation des exploitations au climat • Préservation des forêts via une gestion adéquate (**) • Préservation des zones humides / cours d'eau • Limiter l'artificialisation des sols et promouvoir la renaturation / haies (***) • Préservation biodiversité
Intégrer les problématiques d'adaptation aux politiques locales et aux constructions	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir globalement à l'aménagement du territoire (maillage, zonage, ...) • Intégrer ces enjeux dans les documents d'urbanisme (PLUi) (***) • Choix des matériaux (vélo-routes, bâtiments, ...) pour limiter l'imperméabilisation et l'absorption de la chaleur (***) • Création d'ilots de fraîcheur • Agir sur le bâtiment pour l'adapter aux évènements extrêmes (Diagnostic, aides, montage dossier, ...) (***) • Principes constructifs pour les nouvelles construction (ex : cuve eaux de pluie / récupération des eaux grises)
Partager les expériences et accompagner le changement	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement / communication / sensibilisation sur la gestion et à l'action ; • Faciliter l'information : Guide, valorisation outil, atelier environnement • Mutualisation des outils, mise en réseaux des acteurs et partenaires (Georisk) • Plateforme - facilitation - maillage

Les idées pour lesquelles les participants ont le plus voté sont représentées avec des astérisques (*)

2.3.2.2 L'enquête auprès des communes

Une enquête auprès des communes de la collectivité fut réalisée afin de recenser, de manière synthétique, les actions initiées par les différences municipalités sur la période 2018-2023. Cette enquête s'est ainsi réalisée sous la forme d'une enquête portant sur 4 thématiques différentes :

- 1. Patrimoine Bâti et énergie**
- 2. Eclairage public**
- 3. Energie Renouvelable**
- 4. Ressources Naturelles**

Pour chaque thématique, des questions ouvertes et non ouvertes ont été posées aux communes afin d'établir une base de données sur les projets visant à réduire les émissions de GES d'ores et déjà existants à l'échelle de l'EPCI.

PATRIMOINE BÂTI ET ENERGIE

- Disposez-vous d'un suivi de vos consommations d'énergie?
- OUI NON
- Si OUI avec quels outils?
- TABLEAU EXCEL LOGICIEL SPECIFIQUE RELEVES DE FACTURATION
- AUTRE

ECLAIRAGE PUBLIC

- Votre commune a-t-elle pris des mesures d'économies d'énergie dans l'éclairage public?

- Ablaissement de tension? OUI NON
- Période d'extinction d'éclairage? OUI NON
- Sur quelle tranche horaire ?
- Horloge astronomique OUI NON

ENERGIES RENOUVELABLES

- Certains de vos bâtiments communaux utilisent-ils une énergie renouvelable?

Bâtiment	Année de réalisation	Équipement	Remarques
		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de panneaux (en m2): <p>Modalités:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Autoconsommation sans revente <input type="checkbox"/> Autoconsommation avec revente <input type="checkbox"/> Revente sans autoconsommation
		SOLAIRE THERMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de panneaux (en m2):
		BOIS ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Poêle à bois <input type="checkbox"/> Chaudière plaquette ou bois bûche <input type="checkbox"/> Réseau de chaleur (bâtiments desservis)
		POMPE A CHALEUR	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Air-air / Air-eau <input type="checkbox"/> Géothermie de surface <input type="checkbox"/> Géothermie de profondeur

RESSOURCES NATURELLES

MOBILITES

- Votre commune a-t-elle engagé des actions visant à favoriser les mobilités alternatives et déplacements de proximité?

- Cyclistes

<input checked="" type="checkbox"/> Voie réservées	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Localisation.....
<input checked="" type="checkbox"/> Marquage	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Localisation.....
<input checked="" type="checkbox"/> Arceaux à vélo	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Localisation.....
<input checked="" type="checkbox"/> Garages publics	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Localisation.....
- Piétons

<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place d'un système de pédibus vers les écoles	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Sécurisation des déplacements piétons	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Modalités.....
- Véhicules

<input checked="" type="checkbox"/> Installation de bornes de recharges publiques pour véhicules électriques	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'équipements	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Figure 5 : Capture d'une partie du questionnaire envoyé aux municipalités

A la fin de l'enquête, tous les résultats ont été retranscrits dans un document excel permettant de compléter les fiches d'actions.

2.3.2.3 Les entretiens sur les fiches d'actions

Il s'agissait de réaliser des entretiens avec les acteurs concernés par les fiches d'actions. 4 grands entretiens ont permis d'échanger avec les acteurs du territoire sur 4 grandes thématiques :

1. **La rénovation énergétique**
2. **L'économie et les entreprises**
3. **L'urbanisme**
4. **La qualité de l'air**

THEMATIQUE	ENJEUX	ACTIONS
Rénovation énergétique	Valoriser les initiatives en faveur d'un guichet unique de la rénovation	<ul style="list-style-type: none"> -Coordination des permanences -Articulation des complémentarités entre les missions de SOLIHA et de l'Espace France Rénov' -Gestion du parcours de la rénovation : qui intervient à quel moment ? -Partage des contacts -Communication unique auprès des particuliers
Economie Entreprises	/ Croissance verte et mutualisation entreprises	<ul style="list-style-type: none"> -Transition énergétique / économie circulaire : quelles actions spécifiques CCI et CMA auprès des entreprises ? -Economie circulaire : rechercher des interactions entre les entreprises ?
Urbanisme	Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification	<ul style="list-style-type: none"> -Quelles mesures « Energie-Climat » intégrées dans le PLUI ? -Quels leviers d'action spécifiques à disposition du PLUI ?
Qualité de l'air		<ul style="list-style-type: none"> -Quels enjeux de qualité de l'air sur la CCPH ? Quelles mesures prioritaires ? -Quelles orientations d'ATMO, et quelles déclinaisons sur le territoire ?

In fine ces entretiens ont permis de compléter et/ou de modifier les éléments des fiches d'actions, permettant ainsi de cibler plus précisément les acteurs à mobiliser tout au long du plan d'action.

2.4 Construction des fiches

A travers cette concertation, un plan d'actions a donc été construit. Ce plan comporte 7 orientations stratégiques, qui possède près de 50 axes opérationnels se traduisant par autant d'actions. Chacune de ces actions a été décrite dans les fiches ci-dessous.

ORIENTATION 1 : Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire

- Faciliter l'accès à l'information auprès du grand public
- Faciliter et simplifier les démarches liées à la rénovation

- Encourager le déploiement des énergies renouvelables
- Accélérer la rénovation énergétique des équipements publics
- Lutter contre la précarité énergétique

ORIENTATION 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux

- Poursuivre le développement d'une offre de transports en commun intégrée à l'échelle de l'aire urbaine
- Accompagner l'accélération des pratiques de déplacement doux
- Coordonner une stratégie de développement du covoiturage
- Reconquérir la place du train dans les déplacements
- Structurer une stratégie de mobilité globale et intermodale
- Accompagner les changements de comportement
- Accompagner le déploiement des nouvelles technologies de la mobilité
- Développer une offre de mobilité à vocation sociale

Orientation 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire

- Informer et sensibiliser les entreprises de manière à promouvoir une gestion optimisée de l'énergie
- Inciter et accompagner les entreprises permettant de faciliter la rénovation énergétique et le déploiement des énergies renouvelables
- Coordonner des actions collectives et créer des synergies au service d'un développement économique et durable

ORIENTATION 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique

- Garantir une gestion responsable et partagée de la ressource en eau
- Préserver la biodiversité et l'équilibre naturel des cours d'eau
- Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire
- Promouvoir un urbanisme adapté au changement climatique
- Promouvoir le développement de filières locales et plus respectueuses de l'environnement

ORIENTATION 5 : Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs

- Accompagner les changements de comportement
- Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition énergétique

ORIENTATION 6 : Préserver la qualité de l'air et la santé

- Mobiliser et associer les différents acteurs autour de la qualité de l'air

ORIENTATION 7 : Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité

- Intégrer les enjeux énergie-climat au cœur de l'action publique

2.5 Présentation des fiches actions

Les axes et les actions sont présentées ci-dessous.

2.5.1 ORIENTATION 1 : Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire

Introduction :

La transition énergétique est au cœur des enjeux contemporains, face aux défis environnementaux et à l'augmentation des coûts énergétiques. Les bâtiments, responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie, représentent un levier crucial pour atteindre les objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique. Accélérer la performance des bâtiments devient ainsi une priorité, non seulement pour réduire l'empreinte carbone, mais aussi pour optimiser les ressources et renforcer l'autonomie énergétique des territoires.

Cette démarche vise à repenser l'utilisation de l'énergie à l'échelle locale, en adoptant des solutions innovantes et durables, telles que la rénovation énergétique, l'intégration des énergies renouvelables, et une meilleure gestion des infrastructures. En combinant sobriété énergétique et performance accrue des bâtiments, il est possible de créer un écosystème territorial plus résilient et durable, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens et en renforçant l'attractivité des régions.

Ainsi, l'amélioration de la performance des bâtiments et la sobriété énergétique ne se limitent pas à des actions techniques ; elles nécessitent une mobilisation collective, associant les acteurs publics, privés et la population pour transformer durablement les territoires.

2.5.1.1 Communiquer sur l'offre de conseil et d'accompagnement ´a l'amélioration énergétique

Orientation 1 : Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.1

Faciliter l'accès à l'information auprès du grand public

Violet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Communiquer sur l'offre de conseil et d'accompagnement à l'amélioration énergétique

Contexte et enjeux

Au niveau national, la transition énergétique est au cœur des préoccupations, avec des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. A cet effet, la rénovation énergétique des bâtiments constitue l'un des enjeux prioritaires.

Dans ce contexte, la communication joue un rôle crucial. Plusieurs lois et directives, telles que la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et le plan de rénovation énergétique des bâtiments, ont été mises en place pour encourager les collectivités à sensibiliser et informer les citoyens sur les enjeux de la rénovation énergétique. Par ailleurs, la diversité des technologies et des dispositifs d'aides nécessite un accompagnement spécifique, notamment via le réseau « France Rénov' » ou encore les « Accompagnateurs Rénov' ».

En informant sur les possibilités de financement, les incitations fiscales et les économies d'énergie potentielles, la communication contribue à lever les freins et à encourager l'engagement dans des projets de rénovation.

PAYS D'HERICOURT

Dans le cadre de la politique de l'habitat portée par la Communauté de Communes, les réseaux d'information et de conseil à l'énergie sont présents sur le territoire du Pays d'Héricourt, et donnent lieu à des permanences régulières de :

- **Gaïa Energies** : espace France Rénov' de l'Aire Urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard, à destination de l'ensemble des publics particuliers, copropriétés, entreprises...
- **SOLIHA Haute-Saône** : opérateur de l'ANAH certifié « Accompagnateur Rénov' », en particulier auprès des personnes confrontées à des fragilités dans l'habitat.

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de GES d'ici 2050, et par 2 la consommation d'énergie d'ici à 2050** avec un **objectif intermédiaire de -30% d'ici à 2030**
- **Améliorer les conditions de vie** des habitants et en particulier des plus précaires, alliant efficacité énergétique, économies financières, accessibilité, confort et qualité d'habitat

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la rénovation énergétique et aux dispositifs d'aides disponibles
- Développer et diffuser des supports de communication accessibles à tous pour faciliter l'accès à l'information sur la rénovation énergétique (enjeux, bienfaits, dispositifs d'aide disponibles, etc)
- Informer les professionnels du bâtiment sur les évolutions des dispositifs et des nouvelles technologies en matière de rénovation énergétique
- S'appuyer sur les bâtiments exemplaires du territoire (Maison des Énergies, médiathèque, etc.) pour illustrer les bonnes pratiques en matière de rénovation énergétique

- Valoriser les permanences (Gaïa / SOLIHA) permettant de fournir un accompagnement personnalisé et des conseils en matière de rénovation énergétique

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communauté de communes • Gaïa / SOLIHA 	<ul style="list-style-type: none"> • Département 70 • Région BFC • Etat / ADEME • Pôle Energie BFC (pros du bâtiment)

Descriptif

L'opération consiste à mettre en place :

- **un programme complet d'actions d'information** en partenariat avec les réseaux publics de la rénovation :
 - réunions d'information sur les aides disponibles et les démarches à suivre. Des rencontres similaires seront également organisées pour les artisans, afin de les tenir informés des évolutions du secteur (nouvelles technologies par exemple) ;
 - visites de sites exemplaires : Maison des Énergies, médiathèque rénovée...
- **des supports de communication** permettant de promouvoir la rénovation énergétique auprès d'un large public, et informer sur les structures ressources (Gaïa, SOLIHA...) et **de sensibiliser sur les enjeux du confort d'être dans les projets de rénovation qui sera notamment pris en compte du futur plan national d'adaptation au changement climatique**

Ces différentes actions visent à sensibiliser, informer et accompagner les habitants dans leur transition vers une consommation énergétique plus responsable.

Le succès du programme de rénovation énergétique du Pays d'Héricourt dépendra de la mobilisation d'un large éventail de partenaires. En fédérant les compétences et les savoir-faire de ces différents acteurs, il sera possible de répondre aux besoins des habitants et de faire du Pays d'Héricourt un territoire exemplaire en matière d'amélioration énergétique.

Les détails des actions à réaliser pourront être reformulés afin d'intégrer au mieux le PCAET au futur pacte territorial

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • GAÏA / SOLIHA • Région BFC • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitants ayant été sensibilisés et informés • Nombre de professionnels ayant été sensibilisés et informés • Nombre de visites annuelles des bâtiments exemplaires • Nombre de supports de communication réalisés • Nombre d'heures de permanence GAÏA - SOLIHA 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitants et de professionnels ayant été sensibilisés et informés • Nombre d'habitants ayant eu accès aux dispositifs d'aides à la suite des temps d'information • Nombre de bâtiments rénovés

2.5.1.2 Structurer une offre de formations techniques et d'accompagnement des professionnels ´ la performance ´nerg tique des b atiments

Orientation 1 : Accelerer la performance des b atiments, et la sobri t  ´nerg tique du territoire



N° Axe op .

1.2

Faciliter et simplifier les d marches li es ´ la r novation

Volet

Att nuation



Adaptation



Plan Air

Structurer une offre de formations techniques et d'accompagnement des professionnels ´ la performance ´nerg tique des b atiments

Contexte et enjeux

La r novation ´nerg tique des b atiments fait l'objet d'une attention particuli re, qui donne lieu ´ diff rents dispositifs l gislatifs et r glementaires ambitieux, et notamment :

- la loi du 17 Août 2015 relative ´ la transition ´nerg tique pour la croissance verte pr voit que la France doit disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des b atiments sont r nov s en fonction des normes « B atiment Basse Consommation » ´ l'horizon 2050. Ce qui fixe un objectif de **500 000 logements ´ r nover par an**.
- la Loi du 22 ao鹴 2021 sur la lutte contre le d r glement climatique et le renforcement de la r silience face ´ ses effets dite « Climat et R silience » introduit la d finition de la r novation ´nerg tique performante et de la r novation ´nerg tique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050.

Dans cette perspective, la mission parlementaire d'information, dont les conclusions ont ´t  pr sent es en octobre 2023, rappelle l'enjeu de la formation des professionnels, qui pose galement la question des m canismes de qualification.

PAYS D'HERICOURT

Face  ces enjeux de formation, essentiels  la qualit  des r novations et donc  la r ussite de la transition ´nerg tique, la R gion a d velopp  d s 2004 diff rents outils positionn s au coeur du Pays d'H ricourt :

- le P ole Energie Bourgogne Franche-Comt  apporte un service sp cifique aux artisans et entreprises du b atiment, ainsi qu'aux jeunes en formation, dans les domaines de la formation, de l'information et du conseil, l'accompagnement des projets, l'innovation
- la Maison des Energies, situ e  H ricourt et  rayonnement r gional, qui constitue un b atiment exemplaire offrant un cadre aux actions de formation professionnelle et de mise en r seau des acteurs du b atiment.

Objectifs

Objectifs strat giques

- Accompagner la strat gie de transition du Pays d'H ricourt, visant  diviser par deux la consommation d' nergie d'ici  2050
- S curiser le niveau de performance de la r novation des b atiments par la qualification des entreprises
- Promouvoir les m tiers du b atiment et de la transition ´nerg tique

Objectifs op rationnels :

- Proposer et animer une offre de formation de proximit  et qualifiante pour les professionnels du b atiment et jeunes en formation
- Organiser des s quences d'information r guli res, permettant d'anticiper les innovations techniques et technologiques et leur mise en œuvre sur chantier
- Mobiliser les acteurs du b atiment, en lien avec les organisations professionnelles

- Promouvoir l'éco-conception / rénovation

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté • Lycée Louis Aragon d'Héricourt 	<ul style="list-style-type: none"> • Région Bourgogne-Franche-Comté • Organisations professionnelles du bâtiment • Organismes de formation • Education nationale et réseaux des acteurs de l'apprentissage

Descriptif

L'opération consiste à proposer et animer une offre locale d'actions de formation sur le Pays d'Héricourt et d'accompagnement à la mise en œuvre de la transition énergétique au cœur même des métiers du bâtiment :

Action	Objectifs (en nombre)	Echéance	Maître d'ouvrage	Remarques
Réunions d'information et Conseils techniques	A définir	Annuelle	Pôle Energie BFC	
Formations continues Qualification et compétences	A définir	Annuelle	Pôle Energie BFC	Formations EnR et performance énergétique (Qualit'EnR, FEEBAT, PRAXIBAT...)
Formations initiales – Métiers de l'énergie	Effectifs (toutes filières « Energie »)	Annuelle	Lycée Aragon	Bac Pro, apprentissage, BTS, ingénieurs...
Chantiers - école	Effectifs	2025	Lycée Aragon	

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Néant	Pôle énergie BFC
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Région BFC • ADEME • Education nationale 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions engagées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations réalisées et effectifs • Effectifs en formation initiale, et évolution • Nombre de chantiers-école et effectifs • Nombre d'entreprises qualifiées (Qualibat, Qualit'EnR, FEEBAT...) sur le Pays d'Héricourt et évolution

2.5.1.3 Promouvoir le développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés

Orientation 1 : Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.3

Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

Promouvoir le développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés

Contexte et enjeux

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'Etat Français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. Toutefois, le bois-énergie est la première énergie renouvelable utilisée sur le territoire et permet d'ores et déjà de produire 41,5 GWh (2018). En plus d'être considérée comme renouvelable et peu émissive, cette ressource est aussi locale puisque la Bourgogne-Franche-Comté est le 3^e région la plus boisée de France (Agreste, 2013).

Le potentiel d'utilisation de la ressource bois-énergie du Pays d'Héricourt est estimé à 104 Gwh/an, ce qui ouvre de réelles perspectives de développement pouvant aller jusqu'à multiplier par 2,5 la consommation et sans peser sur la capacité de production locale. Le bois-énergie représente ainsi l'énergie renouvelable à plus fort potentiel sur le Pays d'Héricourt.

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050
- Favoriser le déploiement du bois énergie sur le territoire, avec pour objectif de multiplier par 2 la production locale de bois- énergie jusqu'à représenter 83,2 Gwh/an d'ici à 2030

Objectifs opérationnels :

- Accélérer le déploiement de nouvelles installations utilisant le bois-énergie (chaudières, poêles, réseaux de chaleur...),
- Privilégier, dans la mesure du possible, des équipements permettant l'utilisation d'une production locale de bois
- Promouvoir le bois – énergie auprès du grand public et des entreprises, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> Communes Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> Etat, Région, Département, Europe Syndicat d'Energie / SIED 70 ONF Réseau des communes forestières (COFOR)

Descriptif

Le déploiement de la filière bois-énergie sur le territoire doit s'articuler de manière à intégrer les ressources et les acteurs locaux. Il est également indispensable de sensibiliser la population locale afin d'assurer leur adhésion au projet.

Son développement possède différents aspects. Lorsqu'il s'agit d'installer une chaudière dans un bâtiment, une seule étape est nécessaire : l'achat de l'unité de production. En revanche, lorsque le projet concerne la réalisation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur des étapes plus importantes et plus couteuses doivent être réalisé puisqu'il s'agit de travaux plus conséquents.

L'action consiste à installer des équipements utilisant du bois énergie :

Equipement		Bâtiment	Puissance installée	Echéance (mise en service)	Maîtrise d'ouvrage
COLLECTIVITES	Chaufferie-bois plaquettes avec réseau de chaleur Pôle éducatif de Coisevau	- Salle des fêtes - Groupe scolaire - Pôle périscolaire	160 kw	2025	SIED 70
	Chaudière-bois granulés avec réseau de chaleur				Commune de Laire
	Chaudière à granulés	- Mairie-école - salle polyvalente Pôle périscolaire	70 kw	2022 / 2023	Commune de Chenebier
	Chaufferie-bois avec réseau de chaleur				Champey
	Chaufferie-bois plaquettes avec réseau de chaleur Quartier des Chenevières	- 600 logements « Habitat 70 » - Collège PM Curie - Groupe scolaire Ploye - Centre sportif intercommunal - Centre médico-social - Espace Jean Ferrat Commerces		2025 à 2030	Commune d'Héricourt

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
INDICATEUR FINANCIERS (estimation)	
<ul style="list-style-type: none"> Chaudière bois (granulés, bûches, plaquettes ?) : 5 000 € à 20 000 € (avec livraison, hors pose) (ADEME, 2023) Réseau de chaleur moyen (de plusieurs dizaines à quelques centaines d'équivalents-logements) (ADEME, 2009) Etude, maîtrise d'œuvre et autres frais : puissance bois 1 MW à 650 €/kW + 500 m de réseau à 315 €/m + études/frais = environ 880k€ 	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> SIED 70 ADEME Aménageurs et bailleurs Développement Durable Région BFC COFOR CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> Environnement / Marchés Services techniques Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> Etudes Nombre de projets réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'équivalents-logements chauffés avec du bois-énergie Nombre d'installations en service

2.5.1.4 Promouvoir et généraliser le déploiement du solaire photovoltaïque et thermique (particuliers, bâtiments publics, entreprises...)

Orientation 1 : Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.4

Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

Promouvoir et généraliser le déploiement du solaire photovoltaïque et thermique (particuliers, bâtiments publics, entreprises...)

Contexte et enjeux

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'état Français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

Cette loi impose notamment l'installation de panneaux solaires ou de toitures végétalisées sur certains bâtiments neufs et existants, ainsi que la couverture partielle des parkings extérieurs par des ombraries photovoltaïques.

PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. L'énergie solaire est d'ores et déjà exploitée sur le territoire. Par l'intermédiaire du solaire thermique, qui produit de la chaleur (jusqu'à 162 MWh/an en 2018 (OPTEER) et le solaire photovoltaïque, qui produit de l'électricité (jusqu'à 682 MWh/an en 2016 (SMAU). Toutefois, ce potentiel est aujourd'hui sous exploité à l'échelle du Pays de Héricourt. D'autant plus que le gisement solaire est plutôt bon et que le territoire enregistre très peu de contraintes patrimoniales quant à l'installation des panneaux solaires sur les toits de son territoire. Le potentiel de développement de cette énergie est évalué à 17 GWh dont 13 GWh pour le solaire photovoltaïque et 4 GWh pour le solaire thermique. Des études supplémentaires de faisabilité spécifiques sont nécessaires pour préciser ces estimations et d'exploiter au mieux le potentiel.



Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Développer la production d'énergie photovoltaïque et thermique sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Généraliser l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments, dans une recherche d'optimisation du patrimoine, de performance et de réduction de la facture énergétique
- Viser un objectif de :
 - multiplier par 4 la production photovoltaïque, jusqu'à représenter une production de 2,6 Gwh/an en 2030
 - multiplier par 5 la production solaire thermique, jusqu'à représenter une production de 1 Gwh/an en 2030
- Promouvoir l'énergie solaire auprès du grand public et des entreprises, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> Communes Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> Etat, Région, Département, Europe Syndicat d'énergie / SIED 70 EDF / Enedis Conseil régional de l'ordre des architectes,

- Chambres consulaires : CCI et CMA.

Descriptif

Le déploiement de l'énergie photovoltaïque et thermique doit être réalisé de manière à intégrer au maximum les infrastructures dans le paysage local. Afin de maximiser le potentiel, il est nécessaire de privilégier les toitures orientées au sud, sud-est et sud-ouest. L'électricité produite par le photovoltaïque pourra ainsi être autoconsommé ou revendu sur le réseau.

L'action consiste à **installer des équipements de production d'énergie décentralisée** :

	B�atiment	Puissance install�e	Panneaux (surface)	Production (estim�e kwh.an)	– Ech�ance (mise en service)	Maitrise d'ouvrage
COLLECTIVIT�ES	M�diath�que du Pays d'H�ricourt	18 kwc	95 m� ²	20 000 kwh	Autoconsommation avec revente	2025
	P�ole p�riscolaire de Ploye	36 kwc	170 m� ²		Revente	2021
	Mairie-�cole de Chenebier		51 m� ²		Autoconsommaiton avec revente	2021
	Ancienne mairie-�cole de Laire				Autoconsommaiton avec revente	2023
	Salle socioculturelle de Laire				Autoconsommation avec revente	2023
	Silo de la chaufferie-bois de Champey				Autoconsommation	2023
	Salle de convivialit� de Verlans		20 m� ²		Revente	2011

PHOTOVOLTAÏQUE

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
<u>Estimations</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • 30 000 € �tudes potentiel • Installation sur les toits : entre 70 000 € et 120 000 € • Installations du champ PV 1000 m�² : 230 000 € 	A definir ult�rieurement
Ressources mobilis�es	Calendrier pr�visionnel
<ul style="list-style-type: none"> • SIED 70 • Enedis / EDF • ADEME • Am�nageurs et bailleurs • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Environnement / March�s ○ Services techniques ○ P�ole Am�nagement et D�veloppement durable 	Tout au long de la p�riode du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de r�sultats
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes • Nombre de projets r�alis�s 	MW d'�nergie solaire install�e (cible : 4 MW)

2.5.1.5 Cr er les conditions d'une exp rimentation de parc olien : R alisation d'une tude technico-conomique de potentiel olien

Orientation 1: Acc l rer la performance des b atiments, et la sobri t  nerg tique du territoire



N  Axe op .

1.5

Encourager le d ploiement des nergies renouvelables

Volet

Att nuation



Adaptation



Plan Air

Cr er les conditions d'une exp rimentation de parc olien : Identifier les opportunit s  travers la compilation des donn es  l'chelle du territoire

Contexte et enjeux

En France, la Loi relative  la transition nerg tique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des nergies renouvelables  40 % de la production d'lectricit  d'ici 2030. De plus, la loi d'acc l ration des EnR du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'nergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'tat Fran ais en instaurant un dispositif de planification territoriale des nergies renouvelables pour chaque commune.

PAYS D'HERICOURT

Sur le Pays d'H ricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations nerg tiques du territoire. Pour l'heure, le territoire ne dispose d'aucun parc olien. Pourtant, le potentiel est r el, dans la mesure o  la majorit  du Pays d'H ricourt est class e comme zone favorable  l'implantation de parc olien except  l'Ouest du territoire qui comprend des zones d'exclusion. Ainsi, le potentiel est valu   20 Gwh/an, ce qui permettrait de couvrir plus de 4% de la consommation actuelle d'nergie du territoire.

Les objectifs strat giques retenus par la Communaut  de Communes  travers le sc nario de transition  2050  fixe une orientation de 3 oliennes sur le territoire. La commune de Brevilliers a manifest  un int r t pour l'implantation d'un parc sur le ban communal.

Parall lement, une tude technico-conomique de potentiel olien sur l'ensemble du territoire permettrait de pr ciser les conditions de faisabilit  et les implantations les plus favorables.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Accompagner la strat gie de transition du Pays d'H ricourt, visant  multiplier par 4 la production d'nergies renouvelables d'ici 2050
- Promouvoir le d veloppement d'un parc olien sur le Pays d'H ricourt

Objectifs op rationnels :

- Identifier le potentiel et les opportunit s de d veloppement olien sur le territoire
- Estimer les conditions technico-conomiques de mise en œuvre d'un parc
- Identifier les sites d'implantation les plus favorables
- Mobiliser les acteurs locaux, et promouvoir l'nergie olienne aupr s du grand public
- Viser un objectif d'implantation de 3 oliennes (2 Mw) sur le territoire jusqu' repr senter une production de 5,5 Gwh en 2030 et 11 Gwh en 2050.

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communaut� de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • EDF / Enedis • Syndicat d'nergie / SIED 70

Descriptif
Afin de coordonner une véritable stratégie de déploiement à l'énergie éolienne sur le territoire, il apparaît nécessaire de dresser un état des lieux du potentiel et des conditions d'implantation d'un parc éolien. L'action consiste à réaliser une étude technico-économique.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement.	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • • SIED 70 • Enedis / EDF • OPALE • Communes • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement durable ◦ Services techniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement étude potentiel : 2025/2026 • Conclusions et plan de déploiement : 2027 • Mise en œuvre des installations : 2028/2029
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes • Nombre de projets réalisés 	MW d'énergie éolienne installée (cible : 6 MW)

2.5.1.6 Expérimenter le potentiel de développement d'unités de méthanisation

Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe op .

1.6

Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Accompagner le développement d'unités de méthanisation

Contexte et enjeux

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'Etat français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. La méthanisation consiste à produire du méthane à partir de matériaux issus de la biomasse, comme la décomposition de déchets organiques. Le potentiel énergétique du territoire est évalu  à partir du volume théorique de biogaz mis par l'agriculture (engrais), l'élevage (d jection animales), l'industrie agroalimentaire (IAA), la restauration et les collectivit s (biod chets). Sur le Pays d'Héricourt, le gisement total de biogaz est valu  à 11 GWh/an, ce qui correspond  50% des consommations actuelles de gaz du secteur tertiaire. Ce potentiel se r partit entre 4,9 GWh/an issus des biod chets des collectivit s, 3,2 GWh/an de l'élevage, 1,7 GWh/an de l'agriculture, 0,7 GWh/an de l'industrie agro-alimentaire et 0,08 GWh/an des biod chets de la restauration.

La valorisation du méthane s'inscrit dans une d marche d'économie circulaire, permettant de capter ce r sidu de la fermentation, et de le valoriser comme source d'énergie renouvelable directement inject e dans le r seau (usage domestique et entreprises) ou pouvant alimenter des syst mes de cog nexion.

Actuellement inexplo t sur le Pays d'Héricourt, le d veloppement du biogaz repr sente un axe de travail  exp rimer.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Accompagner la strat gie de transition du Pays d'Héricourt, visant  multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici  2050.
- Favoriser le d ploiement de la m thanisation sur le territoire, avec pour objectif une production repr sentant 3,2 Gwh/an d'ici  2030.

Objectifs op rationnels :

- D velopper des unit s de m thanisation sur le territoire, notamment en milieu agricole
- Engager une r flexion sp cifique quant  l'opportunit  d'une valorisation des biod chets

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> Communaut� de communes 	<ul style="list-style-type: none"> Etat, R�gion, D�partement, Europe Chambre d'agriculture GRDF / ENGIE SYTEVOM

Descriptif

Restant un sujet à investir, le développement de la méthanisation nécessite un premier travail de mobilisation des acteurs locaux, voire de sensibilisation. Le Plan Climat constitue donc une opportunité d'initier une réflexion avec les partenaires locaux, et selon les étapes suivantes identifiées par l'ADEME (2023) :

Etapes clés	Caractéristiques	Temporalité
Initiation du projet	Choix des partenaires, pré diagnostic des projets, détermination des emplacements	6 mois
Concertation	Echanges avec les acteurs, étude de faisabilité, détermination du site de l'installation	12 mois
Demande d'autorisation et de financement	Dépôts des dossiers de demande d'autorisation, dossiers de demandes d'aides	6 mois
Financement et construction	Construction de l'unité, raccordement au réseau de gaz si nécessaire	18 mois
Exploitation	Mise en service et maintenance continue	Environ 20 ans

L'action consiste donc en l'organisation de réunions et séquences de travail spécifiques, permettant d'identifier des porteurs de projets et créer une synergie entre les partenaires. Elle pourra donner lieu à des études technico-économiques et d'identification des gisements potentiels sur le Pays d'Héricourt.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
INDICATEURS FINANCIERS	
Une unité de méthanisation nécessite un investissement conséquent, directement lié à sa capacité de production :	
<ul style="list-style-type: none"> • 240 000 euros pour 30 kW • 500 000 euros pour 100 kW • 2 000 000 euros pour 500 kW • 3 000 000 euros pour 1 mW 	A définir ultérieurement
Ce type d'équipements peut bénéficier d'un soutien financier de partenaires institutionnels.	
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Région BFC • Développement Durable • Chambre d'agriculture • GRDF / ENGIE • SYTEVOM • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Environnement / Déchets ◦ Economie ◦ Pôle Aménagement et Développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • 2025 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rencontre des acteurs de la filière biogaz ◦ Organisation de réunions participatives ◦ Identification de porteurs de projet potentiels • 2026 /2027 : montage des projets par les porteurs de projets
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions et séquences de travail spécifiques • Formalisation de partenariats • Début de production de biogaz 	<ul style="list-style-type: none"> • MWh produit grâce à la production de biogaz via les unités de méthanisation • Tonnes de déchets valorisés • Nombre de projets initiés

2.5.1.7 Favoriser le patrimoine industriel du Pays d'Héricourt : étude de potentiel et développement de la petite hydro-électricité

Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.7

Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Valoriser le patrimoine industriel du Pays d'Héricourt : étude de potentiel et de développement de la petite hydro-électricité

Contexte et enjeux

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'Etat français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. Le potentiel hydro-électrique du Pays d'Héricourt est évalué à 214 Mwh/an. En effet, l'héritage du passé industriel et textile d'Héricourt permet d'envisager l'existence de droits d'eau fondés en titre, ouvrant des perspectives de réhabilitation et d'exploitation de micro-centrales hydro-électriques.

Une étude préliminaire est nécessaire pour préciser le potentiel hydro-électrique du territoire.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Promouvoir le développement d'équipements hydro-électriques auprès des communes du territoire

Objectifs opérationnels :

- Définir les conditions technico-économiques de mise en œuvre et d'exploitation de la petite hydro-électricité
- Identifier les sites potentiels et représentant une réelle opportunité de développement sur le Pays d'Héricourt
- Promouvoir la petite hydro-électricité auprès des entreprises et investisseurs privés, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité.

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> EDF / Enedis Syndicat d'énergie / SIED 70 ADEME

Descriptif

Dans une logique de valorisation des droits d'eau hérités du passé industriel et textile du Pays d'Héricourt, l'action consiste à réaliser une étude de potentiel de développement d'équipements de production électrique de nature micro-hydrauliques, à savoir :

- recensement des droits d'eau et des sites équipés dans le passé industriel du territoire
- identification du potentiel micro-hydraulique : équipements à réhabiliter, production attendue, coût prévisionnel...
- identification des modalités administratives et financière de réhabilitation de micro-centrales hydrauliques
- définition d'une stratégie de déploiement à l'échelle du Pays d'Héricourt, permettant de définir des priorités.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement.	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • UTBM • SIED 70 • Enedis / EDF • Communes • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Services techniques ◦ Pôle Aménagement et Développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement étude potentiel : 1^{er} semestre 2025 • Conclusions et définition d'une stratégie de territoire : Décembre 2025
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réhabilitations en projet

2.5.1.8 Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics

Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.8

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics

Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050 : ce sont les différents objectifs de réduction de la consommation énergétique qui ont été fixés pour les bâtiments publics (par rapport aux consommations de 2010). La rénovation des bâtiments publics devient ainsi une priorité dans la lutte contre le changement climatique, comme le confirme l'article 8 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui stipule que « *Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale* ».

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur résidentiel représente 6% des émissions du Pays d'Héricourt, et constitue un axe d'intervention direct de la collectivité, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux. Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances publiques à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir des collectivités.

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles, avec un objectif d'économies d'énergie de -30% d'ici à 2030.
- Sécuriser les collectivités face à l'augmentation des coûts de l'énergie et les éventuelles pénuries énergétiques

Objectifs opérationnels :

- Généraliser la rénovation énergétique des bâtiments publics, en recherchant un niveau de performance ambitieux
- Structurer un plan de rénovation des bâtiments publics à l'échelle communale et intercommunale
- Promouvoir la rénovation, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> Communes Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> Etat, Région, Département, Europe Syndicat d'énergie / SIED 70

Descriptif

La réalisation de travaux d'économies d'énergie constitue un axe d'intervention majeur engagé depuis plusieurs années par les communes et la Communauté de Communes. Divers audits ont d'ores et déjà été réalisés, permettant de prioriser certains bâtiments et les objectifs de performance à rechercher.

L'action consiste donc à poursuivre et accélérer la dynamique de rénovation :

Bâtiments	Travaux	Echéance (fin travaux)	Maître d'ouvrage
COLLECTIVITES	Médiathèque du Pays d'Héricourt	Rénovation globale BBC-EFFILOGIS Performance / -80%	2025 CCPH
	-Mairie-école à Chenebier -Salle Polyvalente / Périscolaire	Rénovation globale BBC-EFFILOGIS	2022 Commune de Chenebier
	Mairie à Laire	Rénovation globale	2022 Commune de Laire
	Salle socioculturelle à Laire	Rénovation globale	2023
	Ancienne école à Aibre	Rénovation globale BBC - EFFILOGIS	2026 Aibre
	Pôle périscolaire - Cadet Rousselle à Héricourt	Rénovation globale BBC	2026 CCPH
	Bâtiment de l'ancienne Cure à Trémoins (logements)	Rénovation globale BBC	2024 Trémoins
	Salle des fêtes à Chagey	Rénovation globale BBC	2025 Commune de Chagey
	Mairie-école à Chagey	Rénovation globale BBC	2025
	Ancienne Epicerie à Brevilliers	Rénovation globale	2026 Brevilliers
	Ecole à Châlonvillars	Travaux ciblés -Chauffage	2026 Commune de Châlonvillars
	Logements locatifs à Champey	Travaux ciblés -Chauffage (raccordement réseau de chaleur)	2023 Commune de Champey
	Ecole à Echenans	Travaux ciblés Menuiseries performantes	2021 Commune d'Echenans
	Maison du temps-libre à Luze	Travaux ciblés -Menuiseries performantes -Eclairage économe / LED	2022 Commune de Luze
	Bâtiment « Distillerie » à Luze	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2022
	Mairie à Luze	Travaux ciblés -Eclairage économe / LED	2022
	Logement communal à Courmont	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2021 Commune de Courmont
	Mairie à Belverne	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2021 Commune de Belverne
	Logement communal à Belverne	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2021
	Salle des fêtes à Belverne	Travaux ciblés -Isolation des murs	2022
	Ecole à Couthenans	Travaux ciblés -Menuiseries performantes -Isolation des murs	2026 Commune de Couthenans
	Salle des fêtes à Couthenans	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2026
	Salle des arts et de loisirs à Coisevaux	Travaux ciblés -Isolation	2026 Commune de Coisevaux
	Mairie à Coisevaux	Travaux ciblés -Isolation	2026
	Salle des fêtes à Brevilliers	Travaux ciblés -Isolation	2026 Brevilliers
	Chaufferie de Saulnot	Travaux ciblés -Isolation des combles -Isolation des conduites	2022 Commune de Saulnot
	Salle polyvalente à Saulnot	Travaux ciblés -Isolation des combles	2025
	Ancienne mairie à Saulnot	Travaux ciblés -Isolation	2025
	Logement locatif – Mairie à Etobon	Travaux ciblés -Menuiseries performantes -Isolation	2025 Commune d'Etobon

	Mairie à Le Vernoy	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2025	Commune de Le Vernoy
	Ecole – PARIS à Héricourt	Travaux ciblés -Isolation	2026	Commune d'Héricourt
	Salle des fêtes à Héricourt	Travaux ciblés -Isolaiton		Commune d'Héricourt

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir en fonction des projets	Economies de fonctionnement – à suivre en fonction des projets
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Région BFC • Département • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Environnement / Marchés ◦ Services techniques ◦ Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'audits énergétique réalisés • Nombre de rénovations engagées 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté au nb d'habitant, en kWh/hab) • Suivi des dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

2.5.1.9 Développer un réseau de bâtiments exemplaires

Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.9

Accélérer la rénovation énergétique des équipements publics

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Développer un réseau de bâtiments exemplaires

Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050 : ce sont les différents objectifs de réduction de la consommation énergétique qui ont été fixés pour les bâtiments publics (par rapport aux consommations de 2010).

La rénovation des bâtiments publics devient ainsi une priorité dans la lutte contre le changement climatique et l'État souhaite ainsi montrer l'exemple, comme le confirme l'article 8 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui stipule que « *Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale* ».

PAYS D'HERICOURT

A l'initiative de la Région, le Pays d'Héricourt s'est révélé précurseur en accueillant, dès 2014, l'un des premiers bâtiments exemplaires et de rayonnement régional. En effet, bâtiment à énergie positive et biosourcé, la Maison des Energies a été conçue à valeur démonstrative auprès des professionnels du bâtiment ainsi que des élèves en formation issus des filières énergétiques et de la construction. Elle réunit l'ensemble des techniques innovantes de l'isolation et de la qualité constructive environnementale, et regroupe la diversité de l'offre en matière d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, la réglementation thermique, dont les exigences environnementales se sont récemment renforcées avec la RE2020, permet d'accompagner le déploiement d'une véritable dynamique à travers la création d'un réseau de bâtiments exemplaires au cœur même du Pays d'Héricourt.

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050
- Promouvoir la rénovation, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Objectifs opérationnels :

- Engager la réalisation de bâtiments répondant aux plus hauts niveaux de performance, aussi bien en rénovation qu'en construction
- Affirmer la vocation pédagogique des bâtiments démonstrateurs, comme supports à la réalisation d'animations, de séquences d'information et de démonstration auprès du grand public
- Faciliter les retours d'expérience

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Partenaires

<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Région, Département, Europe • Syndicat d'énergie / SIED 70 • Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté
--	---

Descriptif

La création d'un réseau de bâtiments exemplaires vise à promouvoir des pratiques de construction durables, économies en énergie et respectueuses de l'environnement. C'est une façon de sensibiliser la population de manière pédagogique en permettant à la population de visiter réellement les bâtiments rénovés.

L'action consiste à engager à la réalisation de bâtiments exemplaires, et à coordonner leur mise en réseau. A cet effet, 3 bâtiments sont d'ores et déjà identifiés et reconnus comme prioritaires :

Bâtiment		Niveau de performance / Label	Echéance	Maître d'ouvrage
COLLECTIVITÉS	Médiathèque du Pays d'Héricourt	BBC-EFFILOGIS (Performance)	2025	CCPH
	Pôle éducatif à énergie positive	RE 2020	2026	Echenans / Mandrevillars
	Siège de la CCPH	BBC-EFFILOGIS (Performance)	2026	CCPH
	-Mairie-école à Chenebier -Salle Polyvalente / Périscolaire	Rénovation globale BBC-EFFILOGIS	2022	Commune de Chenebier

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A suivre en fonction des projets
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Région BFC • Département • Europe • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Environnement / Marchés ◦ Services techniques ◦ Médiathèque ◦ Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Avancement des travaux de construction ou de rénovation (en %) • Nombre de bâtiments avec travaux engagés 	Nombre de bâtiments exemplaires terminés

2.5.1.10 Faciliter l'ing nierie et les d marches aupr s des communes engag es dans des op rations de r novation

Orientation 1: Acc l rer la performance des b atiments, et la sobri t  nerg tique du territoire

**N  Axe op .****1.10**

Engager et g n raliser la r novation des b atiments publics

Volet

Att nuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Initier une mission d'accompagnement des communes  la r novation (ing nierie, aide  la d cision)

Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 ao鹴 2021 sur la lutte contre le d r glement climatique et le renforcement de la r silience face  ses effets dite « Climat et R silience » introduit la d finition de la r novation nerg tique performante et de la r novation nerg tique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050 : ce sont les diff rents objectifs de r duction de la consommation nerg tique qui ont t  fix s pour les b atiments publics (par rapport aux consommations de 2010). La r novation des b atiments publics devient ainsi une priorit  dans la lutte contre le changement climatique, comme le confirme l'article 8 de la loi n  2015-992 du 17 ao鹴 2015 relative  la transition nerg tique pour la croissante verte qui stipule que « *Toutes les nouvelles constructions sous ma tre d'ouvrage de l'Etat, de ses tablissements publics ou des collectivit s territoriales font preuve d'exemplarit  nerg tique et environnementale et sont, chaque fois que possible,  nergie positive et  haute performance environnementale* ».

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur r sidentiel repr sente 6% des missions du Pays d'H ricourt, et constitue un axe d'intervention direct de la collectivit , notamment  travers l'am lioration nerg tique des b atiments communaux et intercommunaux. Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de s curiser les finances publiques  travers une r duction de la facture nerg tique, permettant ainsi de pr senter la capacit  d'investir des collectivit s.

Faute de ressources humaines sp cialis es, les communes peuvent tre confront es  des difficult s dans la d finition des objectifs de r novation nerg tique du patrimoine communal et des moyens techniques  mettre en œuvre. La mise en place d'une mission d'expertise et de conseil de 1er niveau, de type « Conseiller en Energie Partag  », constitue une v ritable plus-value au service de l'acc l ration des projets.

Objectifs

Objectifs strat giques

- Accompagner la strat gie de transition du Pays d'H ricourt, visant  diviser par deux la consommation d'nergie d'ici  2050
- Acc l rer la r novation nerg tique des b atiments publics
- R duire la d pendance aux nergies fossiles, avec un objectif d'conomies d'nergie de -30% d'ici  2030.
- S curiser les collectivit s face  l'augmentation des coûts de l'nergie et les ventuelles p nuries nerg tiques

Objectifs op rationnels :

- Apporter une expertise et un conseil circonstanci  aupr s des lus
- Accompagner la d finition d'une strat gie de r novation des b atiments publics  l'chelle communale et intercommunale
- Faciliter la mise en œuvre des projets
- Promouvoir la r novation,  travers le r le d'exemplarit  de la collectivit 

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Région BFC / ADEME • Syndicat d'énergie / SIED 70 • GAÎA Energies

Descriptif

L'action consiste à initier une mission d'accompagnement des communes, à travers la mise à disposition d'une ingénierie à vocation de « Conseiller en Energie Partagé » et visant à :

- Dresser un premier état des lieux énergétique du patrimoine communal, et prioriser les bâtiments à rénover
- Mettre en place des outils d'aide à la décision, permettant de définir un programme d'intervention spécifique par bâtiment
- Accompagner à l'élaboration et au suivi des procédures administratives et financières dans la mise en œuvre des projets
- Réaliser un suivi des consommations énergétiques des bâtiments, et mettre en place des mesures correctives de fonctionnement dans une recherche d'économies d'énergie.
- Définir des indicateurs de suivi techniques et financiers

Coordonnée à l'échelle de la Communauté de Communes, cette mission d'accompagnement peut donner lieu à différentes formules, qu'il s'agisse d'une mission internalisée au sein de la CCPH se traduisant par une mise à disposition auprès des communes, ou bien d'un accompagnement externalisé mobilisant les partenaires locaux, en particulier le syndicat d'énergie, l'Espace France Rénov' ou toute autre expertise publique.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Région BFC • SIED 70 • GAÎA Energies • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement durable ◦ Services techniques 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rénovations engagées • Rapports d'analyse et de fonctionnement énergétique des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté au nb d'habitant, en kWh/hab) • Suivi des dépenses énergétiques de la collectivité (euros) • Economies réalisées

2.5.1.11 *Economiser l'énergie dans l'éclairage public*

Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.11

Accélérer la rénovation énergétique des équipements publics

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

Economiser l'énergie dans l'éclairage public

Contexte et enjeux

En France métropolitaine, l'éclairage public représente en moyenne 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité. Le plan de sobriété énergétique du 6 octobre 2022 prend en compte l'enjeu de la sobriété et de la réduction des consommations d'électricité liées à l'éclairage public. Il encourage notamment les collectivités à éteindre les lumières à certaines heures, à réduire l'intensité lumineuse, ou à passer aux éclairages LED avec l'installation de pilotage automatisé. Ces actions doivent permettre d'atteindre des économies d'énergie pouvant aller entre 40% et 80% (ADEME -2022).

PAYS D'HERICOURT

De compétence communale, une série de communes a d'ores et déjà engagé des actions permettant de réduire la consommation d'énergie dans l'éclairage public, qu'il s'agisse du renouvellement des équipements et jusqu'à l'extinction à certaines heures. Le partenariat avec le SIED 70 constitue un véritable atout et permet d'accentuer la dynamique.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050.
- Sécuriser les collectivités face à l'augmentation des coûts de l'énergie

Objectifs opérationnels :

- Accélérer la mise en œuvre d'actions d'économies d'énergie dans l'éclairage public
- Promouvoir l'extinction de l'éclairage public et rechercher une meilleure coordination des horaires

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Région, Département • Syndicat d'énergie / SIED 70 • ENEDIS / EDF

Descriptif

L'action consiste à mener des actions de réduction des consommations d'énergie liée à l'éclairage public, et suppose un partenariat étroit avec le SIED 70. Deux axes majeurs sont envisagés :

-Rénovation des équipements : éclairage LED, éclairage progressif, détecteur de mouvement, éclairage solaire, pilotage intelligent automatisé...

Mesures

Localisations

Abaissement de tension - Eclairage	Echenans, Chenebier, Verlans, Laire, Villers-sur-Saulnot, Le Vernoy, Saulnot, Trémoins, Chavanne,
Rénovation de l'éclairage public / Installation d'équipements LED	Châlonvillars, Echenans, Luze, Brevilliers, Chenebier, Verlans, Belverne, Laire, Chagey, Aibre, Le Vernoy, Saulnot, Trémoins, Chavanne, Champey

- Actions de sobriété :**

Mesures	Localisations
Extinction de l'éclairage sur certaines tranches horaires	Châlonvillars, Echenans, Luze, Brevilliers, Couthenans, Laire (en réflexion), Chagey, Trémoins

L'élaboration d'une solution adaptée à chaque commune doit pouvoir s'appuyer sur la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public visant à :

- définir les types de voiries existantes
- recenser les points lumineux et les armoires
- relever les caractéristiques techniques des équipements d'éclairage (photométrie, efficacité lumineuse, type de source...)
- calculer des durées de fonctionnement et autres ratios de performance
- mesurer les données sur l'énergie (coût, optimisation des contrats d'abonnement, provenance de l'électricité)
- mesurer les impacts environnementaux (CO2, pollutions, nuisances lumineuses...)

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
INDICATEUR FINANCIER (estimation)	
<ul style="list-style-type: none"> • Le coût de remplacement d'une ampoule LED est estimé à 600 € contre environ 350 € pour un maintien d'éclairage au Sodium devant être remplacé. • En revanche, l'usage de la technologie LED permet de faire deux types d'économies : dans la consommation énergétique puisqu'un équipement LED consomme de l'ordre de 28 à 30 % moins qu'une ampoule sodium. • Par point lumineux, l'économie estimée est de 51 € par an. 	A définir selon la méthode
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • SIED 70 • ADEME • CCPH : approche transversale / services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Services techniques ◦ Pole Aménagement et Développement Durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • % de communes pratiquant l'extinction • Puissance moyenne des points lumineux • % des points lumineux remplacé en LED. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mats remplacés / rénovés • Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an) • Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

2.5.1.12 Développer un programme spécifique de réduction de la précarité énergétique dans le bâtiment

Orientation 1 : Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.12

Lutter contre la précarité énergétique

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

Développer un programme spécifique s'appuyant sur la politique de soutien à l'amélioration de l'habitat portée par la CCPH (aides financières, OPAH-RU...)

Contexte et enjeux

Dans le contexte plus global de transition énergétique, la réduction de la précarité énergétique est devenue une priorité majeure. La précarité énergétique se caractérise par la difficulté à payer les dépenses liées à toute source d'énergie à la fois au niveau du chauffage et du confort thermique qu'au niveau de la mobilité avec l'accès à un mode de transport. Avec l'évolution des prix de l'énergie, la précarité énergétique touche davantage de ménages, notamment les ménages des milieux ruraux (IFOP). En France, elle affecte environ 5,6 millions de foyers (ONPE), soulignant ainsi l'urgence d'actions locales pour atténuer cet enjeu, y compris au niveau local.

PAYS D'HERICOURT

L'augmentation globale et continue des coûts de l'énergie expose le Pays d'Héricourt à une précarisation, en particulier pour des habitants confrontés à :

- **des bâtiments restant fortement consommateurs d'énergie**, dont la performance moyenne est évaluée à 211 kwh ep.m².an (classe D), avec une forte dépendance aux énergies fossiles (41% de la consommation d'énergie résidentiel relevant du gaz ou des produits pétroliers)
- **une dépendance accrue à la voiture individuelle**, souvent nécessaire en l'absence d'une offre globale de transport en commun.

La politique d'accompagnement à la rénovation de l'habitat, qu'elle soit nationale ou locale, constitue donc l'un des leviers importants de protection des populations face à la précarité énergétique.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles
- Se prémunir contre :
 - l'augmentation des coûts de l'énergie → préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité d'investir des entreprises et des collectivités
 - les éventuelles pénuries énergétiques → préserver la qualité de vie des habitants et l'activité des entreprises et des collectivités.
 - Améliorer les conditions de vie des habitants et en particulier des plus précaires, alliant efficacité énergétique, économies financières, accessibilité, confort et qualité d'habitat

Objectifs opérationnels :

- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et notamment des passoires thermiques en accompagnant les foyers les plus modestes
- Diminuer le nombre de foyers du Pays d'Héricourt affectés par la précarité énergétique
- Faciliter l'obtention des aides pour les ménages les plus modestes, et poursuivre la politique financière initiée par la collectivité
- Sensibiliser sur la problématique de la précarité thermique hivernale mais également estivale
- Mettre en avant les programmes et organismes déjà présents sur le territoire tels que le programme d'intérêt général, ensemble contre le mal logement ainsi que le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Région, Département, Europe • ADEME • ANAH • SOLIHA, France Rénov'

Descriptif

D'une manière générale, l'élaboration d'un plan de réduction de la précarité énergétique peut être représenté à travers différentes étapes :

Mode	Caractéristiques
Audit énergétique et identification des ménages vulnérables	Identifier les besoins spécifiques de chaque foyer, en examinant l'efficacité énergétique de leurs habitations
Amélioration de l'efficacité énergétique	Mise en place de programmes de rénovation énergétique pour les foyers identifiés
Sensibilisation et éducation	Réaliser des campagnes de sensibilisation pour informer la population sur les pratiques économies en énergie, l'utilisation responsable des équipements électriques, les avantages des rénovations énergétiques et les programmes d'aide existants.
Mise en place de dispositif d'aides financières ciblées	Exemple : subventions, des prêts à taux réduit ou des crédits d'impôt

A l'échelle du Pays d'Héricourt, la lutte contre la précarité énergétique articule différents niveaux d'intervention :

- **Information, conseil et accompagnement** : dans le cadre d'un partenariat étroit avec les opérateurs locaux de la rénovation énergétique, des permanences spécifiques sont organisées sur le territoire (SOLIHA, GAÎA...)
- **Aides à l'habitat** : la Communauté de Communes poursuit le développement et l'animation d'une politique d'aides spécifiques, en appui de la politique départementale et de l'ANAH : rénovation énergétique, maintien à domicile / autonomie, locatifs conventionnés...
- **Programme global** :
 - dans le cadre du dispositif « Petite ville de demain », mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain, permettant d'accélérer la rénovation des bâtiments, à travers la mobilisation de fonds spécifiques.
 - dans le cadre du programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) porté par le Réseau CLER (Réseau pour la transition énergétique) qui est destiné aux collectivités locales pour repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
<ul style="list-style-type: none"> • Coût d'un audit énergétique : entre 800 et 1500 € (selon la taille du logement, la complexité du bâti et la région d'habitation) • Coût des rénovations énergétiques : entre 200 et 450 €/m² • (selon la localisation du logement, l'état initial du logement et le niveau de performance à atteindre souhaité) 	A définir

<ul style="list-style-type: none"> Coût des actions de sensibilisation (dépend de l'étendue et du type d'actions réalisés) Coût des aides financières déployées par la Communauté de Communes 	
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> ADEME Département ANAH SOLIHA / GAÏA Energies Réseau CLER (Réseau pour la transition énergétique) CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes conseillées / accompagnées % de bâtiments sociaux rénovés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages en situation de précarité énergétique Nombre de ménages ayant demandé un chèque énergie ou une prise en charge de facture / délai paiement ?

2.5.2 ORIENTATION 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux

Introduction :

Face aux enjeux environnementaux et aux transformations sociales, garantir l'accès à une mobilité alternative et à des déplacements doux est devenu une priorité pour les territoires en quête de durabilité. La mobilité traditionnelle, largement dominée par la voiture individuelle et les carburants fossiles, entraîne des impacts négatifs sur l'environnement, la santé publique. En réponse à ces défis, il est essentiel de promouvoir des modes de transport plus respectueux de l'environnement, accessibles à tous, et adaptés aux besoins des citoyens.

Les déplacements doux, comme la marche ou le vélo, couplés à des solutions de mobilité alternative telles que le covoiturage, les transports en commun ou les véhicules partagés, offrent des alternatives viables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, désengorger les infrastructures et favoriser un cadre de vie plus sain. Ces solutions ne visent pas seulement à repenser les déplacements, mais aussi à encourager des comportements plus responsables et à renforcer la cohésion sociale dans les territoires.

L'accès à ces formes de mobilité nécessite une adaptation des infrastructures, une politique d'aménagement des espaces urbains et ruraux, et une prise en compte des besoins de toutes les populations. Cela implique une coopération étroite entre collectivités, entreprises et citoyens pour concevoir des réseaux de transport inclusifs, performants et durables. En garantissant l'accès à une mobilité alternative et douce, les territoires peuvent non seulement réduire leur impact écologique, mais aussi améliorer la qualité de vie des habitants et offrir des solutions de déplacement plus équitables et durables.

2.5.2.1 Contribuer aux travaux de structuration d'une AOM unique à l'échelle métropolitaine

Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de Déplacements doux



N° Axe op .

2.1

Poursuivre le développement d'une offre de transports en commun intégrée à l'échelle de l'aire urbaine

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

Contribuer aux travaux de structuration d'une AOM unique à l'échelle métropolitaine

Contexte et enjeux

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les transports en commun et les modes actifs comme le vélo. Parallèlement, le développement des Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) est encouragé, visant à rationaliser les déplacements professionnels et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

Parmi les alternatives à la voiture individuelle, l'articulation des solutions de transports en commun à l'échelle de l'Aire Urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard, aujourd'hui très insuffisante au regard des dynamiques de mobilité, apparaît comme une priorité à mettre en place, dans une recherche d'efficacité et d'attractivité de l'offre. Face à cet enjeu, le Pôle Métropolitain a initié une réflexion, ayant donné lieu à une étude quant à la mise en place d'une AOM unique à l'échelle de l'Aire Urbaine.

A l'heure actuelle, l'offre « HERIVA », spécifique au Pays d'Héricourt, se structure autour des services suivants :

- Transports scolaires (+1 100 élèves transportés / an).
- Transport à la Demande : déplacements ponctuels (+200 usagers / an) au sein du territoire intercommunal permettant également certaines interconnexions vers Belfort / Montbéliard / Trévenans (hôpital / gare).

Il est également à noter que le territoire :

- bénéficie d'une gare à Héricourt, qui représente un atout majeur (X allers-retours Belfort / Montbéliard / Besançon).
- ne dispose d'aucune ligne de bus régulière vers Belfort / Montbéliard.

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
• Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté	• AOM

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Structurer une offre intégrée à l'échelle de l'aire urbaine, permettant de calibrer un service de transport en commun élargi et efficace à l'échelle du bassin d'emploi.
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt
- **Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants

Objectifs opérationnels :

- Analyser l'offre de transports en commun et son organisation à l'échelle métropolitaine
- Apporter une expertise sur les possibilités d'évolution de la gouvernance des mobilités et de l'évolution potentielle des coopérations entre les territoires
- Renforcer un dialogue ouvert et constructif entre les AOM

Descriptif

L'action consiste en la réalisation d'une étude d'opportunité pour la constitution d'une AOM unique à l'échelle du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, visant à :

- dresser un **état des lieux des mobilités** à l'échelle de l'aire urbaine
- analyser le contexte juridique, et les incidences techniques et financières en fonction des modalités d'organisation du territoire, à savoir AOM unique ou Syndicat Mixte SRU
- Réaliser un benchmark et mutualiser les retours d'expérience nationaux
- Définir une feuille de route, en fonction des orientations politiques quant aux modalités de structuration de la coopération

Sur la base des conclusions de l'étude, l'animation du dialogue entre les AOM est réalisé de manière continue par le Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • 3 AOM • CAGB, PMA, CCPH • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable 	2022-2024 : réalisation de l'étude 2024-2026 : prolongation de la réflexion – Echanges AOM
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des réunions • Nombre de propositions de solutions d'organisation / structuration AOM 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude formalisée • Adoption d'une stratégie partagée par les 3 AOM

2.5.2.2 Poursuivre le d veloppement des voies cyclables pour tous les usages (domicile-travail, loisirs...)

Orientation 2 : Garantir l'acc s   une mobilit  alternative et de d placements doux



N  Axe op .

2.2

Accompagner l'acc l ration des pratiques de d placement doux

Violet

Att nuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

Poursuivre le d veloppement des voies cyclables pour tous les usages (domicile-travail, loisirs...)

Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilit s (LOM) du 24 d cembre 2019 vise   transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'int gration de la mobilit  douce dans l'am nagement du territoire, incitant les collectivit s   d閙evelloper des am nagements adapt s et s curis es voir r serv s, afin de r duire la d pendance aux v hicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particuli re dans le territoire d'H ricourt, o  le premier poste d' missions de GES est le transport routier qui p se pour plus de la moiti  des  missions totales (55%). Les v hicules particuliers constituent pr s de la moiti  des  missions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Cette situation dnote de la d pendance accrue   la voiture individuelle, souvent n cessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Le d veloppement de modes de transports alternatifs, et la diversification de l'offre et des quipements / infrastructures de mobilit  douce, appara t donc comme axe d'intervention prioritaire.

A cet effet, la Communaut  de Communes a labor  son Sch ma des Voies Cyclables en 2018, et dont la mise en  uvre doit permettre,   terme, de mailler l'ensemble du territoire.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Accompagner la strat gie de transition du Pays d'H ricourt, visant   **multiplier par 2,4 les d placements alternatifs d'ici 2050** jusqu'  atteindre une part de **76%** des d placements en transports en commun, marche, v lo, covoiturage...
- Anticiper les difficult s de d placement li es   l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions   l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.
- Promouvoir la pratique du v lo comme mode de d placement du quotidien, alliant conomies financi res, cologie, sant 
- Atteindre les objectifs de qualit  de l'air fix s par le Pays d'H ricourt
- Promouvoir un tourisme durable

Objectifs op rationnels :

- Augmenter le nombre de kilom tres de voies cyclables am nag es
- Connecter les villages, et faciliter l'acc s   la ville centre d'H ricourt
- Faciliter la mobilit  :
 - des plus jeunes, en particulier l'acc s aux tablissements scolaires ainsi qu'aux quipements sportifs et culturels
 - des plus pr caires, notamment dans leur recherche d'emploi et la s curisation des d placements domicile – travail
 - de l'ensemble des habitants, sur des trajets du quotidien
- Contribuer au rabattement vers les transports collectifs (gare, arr ts de bus, aires de covoiturage...)

- Sécuriser les déplacements cyclables
- Articuler la politique cyclable de la CCPH dans une logique de réseau avec les territoires voisins

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes, communauté de communes	Etat, ADEME, Région BFC, Département, Europe

Descriptif

L'action consiste à mailler le territoire d'un réseau de pistes cyclables sécurisées, homogènes interconnectées, et adaptées à tous types de déplacement :

Voie cyclable	Desserte (Départ/ Arrivée)	Linéaire	Echéance	Maîtrise d'ouvrage
Développement / aménagement de la voie cyclable - Héricourt-Luze-Châlonvillars, dite "connexion à la coulée verte"				CCPH / Communes / SPL
Développement / aménagement de la voie cyclable - Héricourt-Couthenans-Champey-Saulnot, dite "voie du tram"				CCPH / Ville d'Héricourt / communes / PMA
Développement / aménagement de la voie cyclable - Héricourt - Bethoncourt - Montbéliard				CCPH / Héricourt
Installation d'une passerelle cycliste de franchissement de la Lizaine				CCPH / Communes / Etat / Département 70 / Département 90
Développement / Aménagement de la voie cyclable - Héricourt-Brevilliers-Argiésans, dans le cadre du réaménagement de la RN19				CCPH / Communes
Développement / aménagement de la voie cyclable Châlonvillars - Frahier				Châlonvillars, Brevilliers,
Développement d'aménagements cyclables				Héricourt
Développement / Aménagement de voies cyclables - Plan vélo intramuros-Héricourt				Héricourt
Développement / Aménagement de				CCPH / Communes

pistes cyclables - Requalification urbaine de l'axe Jouhaux/Blum				
Définition d'un schéma des voies cyclables à vocation scolaire.				CCPH
Définition d'un Schéma des voies cyclables à vocation économique				CCPH
Intégrer l'aménagement de pistes cyclables dès l'élaboration des projets de zones d'activités et bâtiments économiques - notamment Za Luze + Tuilleries				CCPH
Développer un réseau de pistes cyclables permettant de desservir "Extension Guinnottes 3"				CCPH

Parall lement au d ploiement de pistes cyclables sécuris es, la collectivit  peut  g alement intervenir   diff rents niveaux compl mentaires :

- Un plan de sensibilisation pour mettre en avant les avantages du v lo ;
- Des subventions sp cifiques pour l'achat de v los ;
- L'installation de stations de v los libres services ;
- Des partenariats avec les entreprises pour qu'elles incitent leurs employ s   prendre le v lo (subvention).

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A definir en fonction des projets	A definir ult�rieurement
Ressources mobilis�es	Calendrier pr�visionnel
<ul style="list-style-type: none"> • CEREMA • Etat / ADEME • SPL Territoires 70 • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Services techniques ◦ P�le Am�nagement et D�veloppement Durable ◦ Economie - Insertion 	Tout au long de la p�riode du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de r�sultats
<ul style="list-style-type: none"> • Lin�aires de voies am�nag�es 	<ul style="list-style-type: none"> • Fr�quentation pistes • Nombre v�hicules journaliers remplac�s par le v�lo.

2.5.2.3 Inciter à l'utilisation du vélo (domicile-travail) par la mise en place d'une aide financière

Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

2.3

Accompagner l'accélération des pratiques de déplacement doux

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

Inciter à l'utilisation du vélo (domicile-travail) par la mise en place d'une aide financière – Forfait Mobilité Durable (FMD)

Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Cette situation dénote de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Le développement de modes de transports alternatifs, et la diversification de l'offre et des équipements / infrastructures de mobilité douce, apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire, et nécessite des mesures d'incitation notamment financières.

A cet effet, la Communauté de Communes a mis en place le Forfait de Mobilité Durable (FMD) au bénéfice de ses agents, selon les conditions définies par la loi.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.
- Promouvoir la mobilité durable, et initier une dynamique au sein des équipes de la collectivité
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt
- Promouvoir le rôle d'exemplarité de la collectivité

Objectifs opérationnels :

- Inciter / encourager à la pratique des mobilités alternatives dans les déplacements « domicile – travail »
- Apporter un soutien financier aux agents de la collectivité

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Partenaires

- Communauté de communes

Descriptif

L'action consiste à instituer le Forfait Mobilité Durable (FMD) au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, et selon les modalités encadrées par la loi.

Le FMD a été adopté par la CCPH dès 2021, puis renouvelé en 2023 selon mes modalités suivantes :

Km parcourus	Prise en charge
30 à 59 jours	100 €
60 à 99 jours	200 €
100 et +	300 €

La mise en place du Forfait Mobilités Durables est également éligible aux déplacements en covoiturage, mobilité partagée, trottinette, gyropode...

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> Etat / ADEME CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> Ressources Humaines Pôle Aménagement et Développement Durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu

Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> Délibération de la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires du FMD, et évolution annuelle

2.5.2.4 Développer un r seau de services permettant d'organiser, s uriser et faciliter l'utilisation du v lo

Orientation 2 : Garantir l'acc s   une mobilit  alternative et de d placements doux

**N  Axe op .****2.4**

Accompagner l'acc l ration des pratiques de d placements doux

Volet**Att nuation****✓****Adaptation****✓****Plan Air****✓**

D velopper un r seau de services permettant d'organiser, s uriser et faciliter l'utilisation du v lo

Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilit s (LOM) du 24 d cembre 2019 vise   transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'int gration de la mobilit  douce dans l'am nagement du territoire, incitant les collectivit s   d閿velopper des am nagements adapt s et s uris es voir r serv s, afin de r duire la d pendance aux v hicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particuli re dans le territoire d'H ricourt, o  le premier poste d' missions de GES est le transport routier qui p se pour plus de la moiti  des  missions totales (55%). Cette situation d coule de la d pendance accrue   la voiture individuelle, souvent n cessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les v hicules particuliers constituent pr s de la moiti  des  missions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

Au-del  du d veloppement de modes de transports alternatifs et de la diversification de l'offre et des ´quipements / infrastructures de mobilit  douce, le d veloppement d'un r seau de services permettant d'organiser, de s uriser et de faciliter l'utilisation du v lo appara t donc comme primordial pour d carboner le secteur des transports sur le territoire. En ce sens, la Communaut  de communes a ´labor  son Sch ma des Voies Cyclables en 2018, et dont la mise en  uvre doit permettre,   terme, de mailler l'ensemble du territoire.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Accompagner la strat gie de transition du Pays d'H ricourt, visant   **multiplier par 2,4 les d placements alternatifs d'ici 2050** jusqu'  atteindre une part de **76%** des d placements en transports en commun, marche, v lo, covoiturage...
- Atteindre les objectifs de qualit  de l'air fix s par le Pays d'H ricourt
- Anticiper les difficult s de d placement li es   l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions   l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes
- Accompagner la politique de d veloppement du r seau cyclable cyclable de la CCPH

Objectifs op rationnels :

- Encourager des partenariats avec des associations locales ou des entreprises sp cialis es pour mettre en place des ateliers de r paration accessibles   tous
- Soutenir des projets situ s dans des espaces appropri s en veillant   ce qu'ils soient facilement accessibles aux habitants et ´quip s des outils n cessaires
- Accompagner la mise en place d'un syst me de gestion efficace pour planifier les rendez-vous, suivre les demandes de r paration et assurer une rotation rapide des v hlos dans les ateliers
- Organiser des campagnes de sensibilisation et de promotion pour informer les habitants de l'existence de ces services de r paration et encourager l'utilisation du v lo comme moyen de transport

- Évaluer régulièrement l'efficacité des ateliers vélo et services de réparation en recueillant les retours d'expérience des utilisateurs et en ajustant les activités en conséquence

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Associations spécialisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Région BFC, Département, Europe • Entreprises

Descriptif
<p>L'action consiste à soutenir le développement d'ateliers vélo et de services de réparation afin de développer un réseau de services autour du vélo nécessaire pour promouvoir son utilisation comme moyen de transport privilégié. Plus précisément, il s'agit de favoriser la mise à disposition d'outils et de pièces détachées ainsi que de conseils pour permettre aux cyclistes d'entretenir et de réparer leurs vélos. En soutenant des ateliers de réparation et des services de maintenance accessibles à tous, cette initiative encourage l'entretien régulier des vélos et favorise ainsi leur utilisation quotidienne. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large visant à accélérer l'adoption des pratiques de déplacement doux, en offrant aux citoyens des solutions pratiques, sécurisées et conviviales.</p> <p>Dans cette perspective, des partenariats sont à développer avec les acteurs locaux présents sur le territoire de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard.</p> <p>Par ailleurs et de manière complémentaire, la collectivité pourra systématiser l'installation de garages à vélos fonctionnels et sécurisés sur l'ensemble des bâtiments de la CCPH.</p>

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Etat / ADEME • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable ◦ Economie - Insertion 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services de réparation / ateliers présents 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vélos remis en service

2.5.2.5 Doter le Pays d'Héricourt d'aires de covoitage labellisées, identifiées, visibles et sécurisées

Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

2.5

Coordonner une stratégie de développement du covoitage

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

Doter le Pays d'Héricourt d'aires de covoitage labellisées, identifiées, visibles et sécurisées

Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce au sein des entreprises en encourageant et facilitant l'usage des transports en commun et le recours au covoitage, au vélo et aux autres mobilités partagées, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire du Pays d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Le développement de modes de transports partagés pour les trajets domicile-travail comme le covoitage apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire.

La pratique du covoitage est d'ores et déjà constatée sur le Pays d'Héricourt, mais de manière non structurée en l'absence d'aires dédiées. C'est pourquoi la Communauté de Communes a d'ores et déjà initié l'aménagement de premières aires de covoitage.

Par ailleurs, différents acteurs locaux sont investis de manière à faciliter le développement d'une réelle dynamique, et en particulier :

- le Conseil Départemental 70, à travers le déploiement du Schéma Départemental des Aires de Covoitage
- la Chambre de Métiers, en partenariat avec la plateforme KAROS, qui anime une démarche spécifique auprès des entreprises
- la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui a développé un outil via la plateforme MOBIGO
- le Syndicat Mixte des Transports Nord Franche-Comté, qui cherche à engager des actions de coordination à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoitage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants, en particulier les plus modestes
- Promouvoir les déplacements alternatifs et la mobilité partagée
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Faciliter la pratique du covoitage à travers la création d'aires dédiées et sécurisées.

- Enrichir et mettre en réseau des aires de covoiturage à l'échelle de l'aire urbaine, de manière à proposer une offre locale structurée et articulée.

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
• Communauté de communes	• Etat, Région, Département, Europe • ADEME

Descriptif

L'action consiste à créer de **3 aires de covoiturage** inscrites aux Schémas Départemental et Régional, et identifiées sur les sites suivants :

- Héricourt : parking de l'**ancienne déchetterie**
- Brevilliers : parking du « **Croco** »
- Couthenans : parking – sur l'**aire des « Bois de Vaux »**

Les objectifs d'attractivité et de fonctionnalité de ces aires reposent sur quelques principes d'aménagement :

- Proposer un aménagement suffisamment **qualitatif et sécurisant** pour les usagers : **parking visible depuis l'axe routier, marquage au sol, cheminement piétons confortables, éclairage** ;
- **Rendre visible** l'aménagement par une **signalétique spécifique**, des **panneaux visibles depuis les axes routiers** principaux à proximité ;
- Prévoir des **aménagements « à taille humaine »** : inutile de construire dès le départ de très grandes aires vides qui enverront un mauvais signal aux usagers
- Permettre **aux usagers non motorisés** d'accéder à l'aire de covoiturage : **accès vélo, à pied ou transport en commun**
- Prévoir des **aménagements de confort** : **mobilier d'attente** (bancs, abri, ombrage,...)

Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large visant à coordonner le développement du covoiturage entre les entreprises, afin de réduire les émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels et de favoriser une mobilité durable.

Elle permettra également d'engager un travail auprès des salariés des entreprises du territoire, visant à animer une l'offre de covoiturage de manière ciblée en particulier sur les zones d'activité du territoire.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Economie - Insertion ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable ◦ Service « Marchés » ◦ Services techniques 	<ul style="list-style-type: none"> • 2024 : concertation avec les partenaires et élaboration du programme de maîtrise d'œuvre • 2025 : consultation des entreprises et travaux • 2026 : communication et mise en service via les plateformes de covoiturage
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions partenariales • Réalisation des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en service des aires et suivi de la fréquentation • Nombre de personnes faisant du covoiturage • Pourcentage de salariés venant et partant des entreprises engagées via une offre de covoiturage

2.5.2.6 Conforter le dialogue permanent avec la Région, afin de pérenniser l'offre ferroviaire depuis la gare d'Héricourt

Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de Déplacements doux



N° Axe opé.

2.6

Reconquérir la place du train dans les déplacements

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

Conforter le dialogue permanent avec la Région, afin de pérenniser l'offre ferroviaire depuis la gare d'Héricourt

Contexte et enjeux

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les modes actifs et les transports en commun et tout particulièrement le train.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

Parmi les alternatives à la voiture individuelle, l'offre ferroviaire reste déterminante et constitue un atout majeur pour le territoire. Ainsi, la gare d'Héricourt bénéficie d'une desserte de X allers-retours quotidiens vers Belfort / Montbéliard/Besançon.

Cette situation favorable appelle à une vigilance constante dans une recherche d'amélioration continue du cadencement et nécessite un dialogue permanent avec la Région BFC, ainsi que la SNCF.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants
- Sécuriser l'offre de déplacement en train, et promouvoir la mobilité ferroviaire
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Assurer une veille quant au cadencement de la ligne Belfort-Héricourt-Montbéliard-Besançon
- Entretenir le dialogue constant avec la Région BFC
- Développer une offre de service intégrée à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard

- Communauté de Communes

- Région BFC
- AOM partenaires

Descriptif

Consciente des enjeux et de la nécessité de promouvoir les déplacements ferroviaires, la Communauté de Communes participe activement aux discussions avec la Région à différents niveaux, et notamment :

- Contrat de Mobilité du Nord-Franche-Comté
- Comité des partenaires NFC
- Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté

Les discussions ainsi engagées doivent permettre de conforter et développer l'offre quotidienne, et de renforcer l'attractivité pouvant donner lieu à la mise en place de tarifications spécifiques à l'image du Pass'OK (*tarification intermodale Train + bus*).

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Sans objet	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Région BFC • AOM • CAGB, PMA, CCPH • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable 	En continu tout au long du Plan Climat
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des réunions • Nombre de propositions quant à l'évolution de l'offre TER 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadencement de la ligne Belfort-Héricourt-Montbéliard-Besançon • Evolution de la fréquentation

2.5.2.7 Elaborer un Plan de Mobilité à l'échelle du Pays d'Héricourt

Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de Déplacements doux



N° Axe opé.

2.7

Structurer une stratégie de mobilité globale et intermodale

Violet

Atténuation



Adaptation



Plan Air



Elaborer un Plan de Mobilité à l'échelle du Pays d'Héricourt

Contexte et enjeux

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les transports en commun et les modes actifs comme le vélo. Parallèlement, le développement des Plans de Mobilité est encouragé, visant à rationaliser les déplacements et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

C'est pourquoi et dans une recherche d'optimisation de l'offre de mobilité au regard des besoins de la population, le Pays d'Héricourt, en qualité d'AOM, a toute légitimité dans la définition d'une stratégie de mobilité globale et intermodale à l'échelle du territoire donnant lieu à l'élaboration d'un Plan de Mobilité du Pays d'Héricourt.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants
- Définir une stratégie globale de la mobilité sur le territoire intercommunal
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Engager un dialogue ouvert et constructif avec les acteurs socio-économiques pour identifier leurs besoins en matière de mobilité.
- Établir un plan d'actions détaillé, pour optimiser les déplacements professionnels, réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer les mobilités.
- Mettre en œuvre des mesures concrètes de mobilité durable

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises CCI / CMA Département 70

- Région BFC
- Etat
- Comité des partenaires - AOM

Descriptif

L'action consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité du Pays d'Héricourt visant à :

- dresser un **état des lieux des mobilités** à l'échelle du territoire
- identifier les **nouvelles pratiques de mobilité** adaptées au périmètre: mobilités actives, covoiturage, organisation du travail, logistique...
- définir un **plan d'actions partagé** par les acteurs socio-économiques
- **identifier des aménagements spécifiques** à engager ainsi qu'une offre collective de transport à promouvoir
- articuler l'offre de mobilité avec les AOM voisines

En structurant une stratégie de mobilité globale et intermodale, le Pays d'Héricourt aspire à créer un environnement propice à la mobilité durable, répondant ainsi aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de manière intégrée et efficace.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Région BFC • ADEME • Syndicat mixte des Transports NFC • AOM voisines • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des réunions de concertation • Nombre de propositions de solutions de mobilités durables identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation et adoption d'un PDM • Suivi et développement de l'offre de mobilité alternative

2.5.2.8 Mettre en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises

Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de Déplacements doux



N° Axe opé.

2.8

Structurer une stratégie de mobilité globale et intermodale

Violet

Atténuation



Adaptation



Plan Air



Mettre en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur la zone d'activités des Guinnottes

Contexte et enjeux

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les transports en commun et les modes actifs comme le vélo. Parallèlement, le développement des Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) est encouragé, visant à rationaliser les déplacements professionnels et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

C'est pourquoi et dans une recherche d'optimisation de l'offre de mobilité au regard des besoins des entreprises et de leurs salariés, le Pays d'Héricourt, gestionnaire des zones d'activités, en particulier *Les Guinnottes* dont il a piloté le développement, a toute légitimité dans la définition d'une stratégie de mobilité globale et intermodale à l'échelle de la zone donnant lieu à l'élaboration d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE).

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- **Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants
- **Optimiser les déplacements des salariés** des entreprises de la zone d'activités des Guinnottes afin de réduire les coûts liés aux transports et d'améliorer la productivité
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Engager un dialogue ouvert et constructif avec les acteurs économiques de la zone d'activités pour identifier leurs besoins en matière de mobilités et leurs contraintes spécifiques
- Établir un plan d'actions détaillé, en collaboration avec les entreprises, pour optimiser les déplacements professionnels, réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer les conditions d'accès des salariés
- Mettre en œuvre des mesures concrètes de mobilité durable
- Créer un poste de référent mobilité dans chaque entreprise afin d'améliorer les échanges inter-entreprises

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • CCI / CMA • Département 70 • Région BFC • Etat • Comité des partenaires - AOM

Descriptif
L'action consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises visant à :
<ul style="list-style-type: none"> • dresser un état des lieux des mobilités à l'échelle de la zone d'activités • identifier les nouvelles pratiques de mobilité adaptées au périmètre et aux entreprises : mobilités actives, covoiturage, organisation du travail, logistique... • définir un plan d'actions partagé par les entreprises et la Communauté de Communes • identifier des aménagements spécifiques à engager ainsi qu'une offre collective de transport à promouvoir • animer une démarche spécifique auprès des entreprises
La mise en œuvre du PDIE relève d'une démarche de concertation avec les entreprises vise à impliquer activement les acteurs économiques de la zone d'activités. En favorisant le dialogue entre les entreprises et en identifiant les opportunités de mutualisation des déplacements, cette action contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et renforcer la compétitivité économique de la zone d'activités.
En structurant une stratégie de mobilité globale et intermodale, le Pays d'Héricourt aspire à créer un environnement propice à la mobilité durable, répondant ainsi aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de manière intégrée et efficace.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • CCI / CMA • Entreprises • ADEME • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Economie - Insertion ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des réunions de concertation • Nombre de propositions de solutions de mobilités durables identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises engagées dans la démarche • Pourcentage de salariés venant et partant des entreprises via des solutions proposées par le PDIE

2.5.2.9 Informer, communiquer et encourager les mobilités alternatives

Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de Déplacements doux



N° Axe opé.

2.9

Accompagner les changements de comportement

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air



Informer et communiquer autour de l'offre de mobilité

Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire du Pays d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

En qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités, la Communauté de Communes vise à coordonner l'offre de mobilités sur son territoire. A ce titre, la communication représente un véritable enjeu permettant d'apporter un conseil adapté aux besoins de déplacements alternatifs des habitants.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants, en particulier les plus modestes
- Faciliter l'adoption des mobilités alternatives par la population du Pays d'Héricourt
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Centraliser et faire connaître l'ensemble des solutions de déplacement sur le Pays d'Héricourt
- Renseigner et orienter les habitants vers l'offre adaptée à la diversité des besoins
- Développer et diffuser des supports de communication accessibles à tous permettant de faciliter l'accès à l'information
- Recruter et former des conseillers qualifiés pour fournir un accompagnement personnalisé
- Aménager un espace convivial et facilement accessible au sein de la gare afin de guider les usagers vers les différentes options de déplacement

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> Etat, Département, Europe Région BFC AOM partenaires (SMTC 90, Pays de Montbéliard Agglomération) Syndicat Mixte des Transports Nord Franche Comté

Descriptif

L'action consiste à mettre en œuvre 3 actions pour accompagner les changements de comportement liés à la mobilité dans le Pays d'Héricourt :

- le développement d'une mission de **Conseiller en Mobilités** en vue d'offrir un soutien personnalisé aux divers publics et notamment aux personnes en difficulté (salariés en insertion, personnes en formation et stage, ainés, etc), en fournissant des informations adaptées à leurs besoins spécifiques.
- le développement et la diffusion de **supports spécifiques** avec pour ambition d'informer la population aux différentes options de mobilités disponibles en fournissant des informations claires et accessibles sur les différents modes de transport, les horaires et les tarifs.
- l'aménagement d'un « **Point d'info Mobilités** » au cœur de la gare d'Héricourt constituant un espace central d'information dans un lieu stratégique et fréquenté, et facilitant l'accès aux renseignements sur les différents modes de transport disponibles.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à faciliter l'information, à encourager les changements de comportement et à accompagner l'ensemble des usagers vers une mobilité plus durable.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût de formation des conseillers en mobilités.	
Coût des campagnes de communication autour de l'offre de mobilité sur le territoire : par exemple, autour de 100 € pour une affiche publicitaire de 12m ² en ville.	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • SMTC 90 / PMA • Syndicat Mixte des Transports Nord Franche Comté • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes conseillées et renseignées • Nombre de campagnes de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant changé de mode de transport • Nombre de personnes empruntant des transports collectifs (transports en commun, auto-partage, covoiturage, etc) • Supports de communication réalisés • Nombre de séance de sensibilisation réalisé

2.5.2.10 Mutualiser l'offre de d placement automobile,   travers le d ploiement d'une offre d'autopartage

Orientation 2 : Garantir l'acc s   une mobilit  alternative et de d placements doux



N  Axe op .

2.10

Accompagner les changements de comportement

Volet

Att nuation



Adaptation



Plan Air



Mutualiser l'offre de d placement automobile,   travers le d ploiement d'une offre d'autopartage

Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilit s (LOM) du 24 d cembre 2019 vise   transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'int gration de la mobilit  douce dans l'am nagement du territoire, incitant les collectivit s   d閿velopper des am nagements adapt s et s curis es voir r serv s, afin de r duire la d pendance aux v hicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particuli re dans le territoire d'H ricourt, o  le premier poste d' missions de GES est le transport routier qui p se pour plus de la moiti  des  missions totales (55%). Cette situation d note de la d pendance accrue   la voiture individuelle, souvent n cessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Les v hicules particuliers constituent pr s de la moiti  des  missions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Parmi les solutions alternatives envisageables, les dispositifs d'autopartage, actuellement inexistant sur le Pays d'H ricourt, permettent un usage occasionnel de l'automobile, en compl ment des modes doux. A ce titre, une exp rimentation m rite d' tre engag e .

Objectifs

Objectifs strat giques :

Accompagner la strat gie de transition du Pays d'H ricourt, visant   **multiplier par 2,4 les d placements alternatifs d'ici 2050** jusqu'  atteindre une part de **76%** des d placements en transports en commun, marche, v lo, covoiturage... Anticiper les difficult s de d placement li es   l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions   l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.

Objectifs op rationnels :

- Encourager le d ploiement d'une offre d'autopartage   l' chelle du territoire
- D velopper des partenariats avec les AOM voisines, permettant de mutualiser le service d'ores et d j  propos    proximit  (Belfort, Montb liard) et de l' tendre au Pays d'H ricourt.

Porteurs de l'action / Ma�trise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communaut� de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, R�gion, D�partement, Europe • ADEME, • SMTCA 90

Descriptif	
L'autopartage peut être défini sous différents modes :	
Les types d'autopartage	Caractéristiques
L'autopartage en boucle	Récupération et une restitution du véhicule au même point (dans une station par exemple).
L'autopartage « free-floating »	Emprunter un véhicule sans l'avoir réservé et sans s'engager au préalable sur une durée. L'usager peut mettre fin à son trajet en stationnant le véhicule sur n'importe quelle place libre située dans une zone pré définie.
L'autopartage combiné	Mix entre les deux modes précédents
L'autopartage entre particuliers	L'autopartage entre particuliers peut être mis en œuvre de deux façons distinctes : <ul style="list-style-type: none"> • Dans la sphère privée de manière plus ou moins informelle. • Par l'intermédiaire d'une plateforme qui joue le rôle de « tiers de confiance » et permet la rencontre de l'offre et de la demande via un site Internet et/ou une application.
Pour le Pays d'Héricourt, l'autopartage doit être réalisé à une plus grande échelle afin d'augmenter l'offre (la disponibilité de véhicule) mais aussi la demande. C'est pourquoi, l'expérimentation à engager doit pouvoir se greffer à l'offre OPTYMO du SMT 90, qui propose d'ores et déjà des véhicules en autopartage accessibles grâce à une simple carte de circulation en transport en commun.	
Un partenariat spécifique est donc à construire.	
Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir en fonction du partenariat	
A titre d'exemple, le développement de l'autopartage sur le territoire de Belfort a coûté 3,3 millions d'euros, à savoir :	
<ul style="list-style-type: none"> • Achat d'une large gamme de véhicules pour répondre à divers besoins (individus, famille, etc) • Installation des stations d'autopartage • Mise en place du système de réservation et de gestion • Marketing et communication 	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • SMT 90 / PMA • Opérateurs d'autopartage (ex: Citiz, Clem', Getaround) • Concessionnaires automobiles locaux • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable ◦ Economie - Insertion 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de véhicules mis à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de véhicules loués par an • Nombre d'usagers

2.5.2.11 *Sensibiliser les scolaires aux mobilités cyclables*

Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

2.11

Accompagner les changements de comportement

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air



Sensibiliser les scolaires aux mobilités cyclables : accompagner le déploiement du dispositif « Savoir rouler à vélo »

Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation dénote de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Le développement de modes de transports alternatifs, et la diversification de l'offre et des équipements / infrastructures de mobilité douce, apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire.

A cet effet, la Communauté de Communes développe une politique ambitieuse visant à accompagner les mobilités actives, en particulier la pratique du vélo, et dont la mise en œuvre s'appuie sur le Schéma des Voies Cyclables adopté en 2018.

Ces futurs aménagements cyclables représentent également un atout majeur dans les déplacements du quotidien, en priorité pour les élèves des établissements scolaires. Afin de promouvoir ce type de déplacement et dans une recherche de sécurisation, il apparaît important de pouvoir proposer des séquences pédagogiques dédiées à la pratique du vélo.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.
- Promouvoir le vélo comme mode de déplacement du quotidien
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Faciliter la mobilité des plus jeunes, en particulier l'accès aux établissements scolaires ainsi qu'aux équipements sportifs et culturels
- Généraliser et consolider les apprentissages liés à la pratique du vélo en toute sécurité

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, • ADEME, • Etablissements scolaires, FUB

Descriptif

L'action consiste à déployer le dispositif national « Savoir rouler à vélo » sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce programme vise à permettre aux enfants de 6 à 11 ans, avant leur entrée en collège, d'acquérir les compétences pour circuler à vélo en autonomie. Il se compose de 3 blocs d'apprentissage de la mobilité à vélo qui peuvent être dispensés aussi bien sur le temps scolaire, que périscolaire ou extrascolaire. Les apprentissages recherchés sont les suivants :

- **Maîtriser les fondamentaux du vélo** : découverte de la conduite et des éléments de sécurité : acquisition de l'équilibre, pédaler, tourner, freiner, changer de vitesse, réglage du casque, éclairage, freins, sonnette...
- **Savoir circuler en sécurité** : acquisition des compétences pour rouler en tout autonomie et sécurité : rouler en groupe, communiquer avec les usagers, indiquer les changements de direction, arrêts...
- **Se déplacer en situation réelle** : déplacement en situation réelle sur la voie publique, se positionner sur la chaussée de façon sécurisée, respecter le code de la route et tenir compte de leur environnement et des autres usagers (piétons, voitures, motos, transports en commun...)

La mise en œuvre du dispositif bénéficie de financements via les Certificats d'Economies d'Energie.

Par ailleurs, des expérimentations de type « Vélo-bus », mobilisant notamment les parents d'élèves, pourront être relancées sur le territoire.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • « Génération vélo » • Etat / ADEME • Education nationale / Etablissements scolaires • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu, avec une phase expérimentale en 2025.
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Formations programmées • Etablissements scolaires mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations • Nombre d'élèves • Nombre d'établissements

2.5.2.12 Généraliser les bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire

Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

2.12

Accompagner le déploiement des nouvelles technologies de la mobilité

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

Généraliser les bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire

Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Concrètement, cette loi fixe pour but d'atteindre la neutralité carbone des transports terrestres à compter de 2050. Depuis le 1er juillet 2021, elle est complétée par la Loi Climat et Résilience. Cette dernière, tenant compte des grands enjeux gouvernementaux du XXI^e siècle, s'articule autour de trois grands piliers : investir plus et mieux dans les transports du quotidien, faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer, et engager la transition vers une mobilité plus propre. Le texte favorise notamment le déploiement des véhicules électriques sur le territoire et pose l'objectif de multiplier par 5 les bornes de recharge publique d'ici 2030. Enfin, plus récemment encore, en 2023, le Parlement Européen a validé une loi concernant l'interdiction de ventes de voitures thermiques à compter de 2035. Une généralisation des voitures électriques semble alors se dessiner dans les années à venir.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Outre l'absence d'une offre de transport en commun globale, cet impact environnemental des déplacements en véhicule thermique accentue l'enjeu du développement local de la mobilité électrique.

Le déploiement d'un réseau de bornes de recharges électriques apparaît donc indispensable, de manière à accompagner les évolutions du parc automobile et d'encourager la mobilité électrique sur l'ensemble du territoire.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Contribuer à la diminution des GES du territoire, en facilitant la substitution de véhicules thermiques par des véhicules électriques
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Augmenter le nombre de bornes de recharge électrique sur le territoire afin d'accompagner le développement de la mobilité électrique

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
SIED 70	Etat, ADEME, Communauté de Communes

Descriptif

Dans le cadre du déploiement du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques piloté par le SIED 70, l'action consiste à développer le réseau du Pays d'Héricourt, à travers l'installation de bornes de recharge électrique.

Le déploiement du réseau pourra également s'appuyer sur des opérateurs privés spécialisés dans le domaine.

A cet effet, un schéma de déploiement des bornes de recharge pourra être établi de manière coordonnée sur le Pays d'Héricourt.

Par ailleurs, le développement de bornes électriques intégré à l'échelle du Pays d'Héricourt permettra à la CCPH de s'équiper d'une flotte de véhicules électriques.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût d'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique : entre 500 et 4 800 euros selon la puissance de recharge et les caractéristiques de l'emplacement (maison, copropriété, entreprise, lieu public, etc)	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • SIED 70 • Enedis / EDF • Communes • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bornes installées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bornes installées • Nombre de véhicules électriques sur le territoire

2.5.2.13 S'inscrire dans la démarche « garage solidaire » : cr ation de partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Orientation 2 : Garantir l'acc s   une mobilit  alternative et de d placements doux



N  Axe op .

2.13

D閿velopper une offre de mobilit    vocation sociale

Volet

Att nuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

S'inscrire dans la démarche « garage solidaire » : cr ation de partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilit s (LOM) du 26 d cembre 2019 vise   transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Toutefois, les v hicules   motorisation alternatif, notamment  lectrique sont encore aujourd'hui relativement coûteux et ne peuvent  tre accessibles par les m nages les plus modestes. Le d veloppement d'une fili re solidaire, et plus particulierement de garages solidaires visent ainsi   offrir des services de maintenance, de r paration et de recharge pour les v hicules  lectriques   des coûts r duits, favorisant ainsi l'accessibilit  de cette technologie emergente.

PAYS D'HERICOURT

L'augmentation globale et continue des coûts de l' nergie, ainsi que des charges d'entretien des v hicules automobiles, expose le Pays d'H ricourt   une pr carisation, en particulier pour des habitants confront s   **une d pendance accrue   la voiture individuelle**, souvent n cessaire en l'absence d'une offre globale de transport en commun.

Afin de prot ger les plus pr caires, l'exp rimentation d'une d marche de garage solidaire permet de maintenir des solutions de d placement compl mentaires aux modes alternatifs. Des initiatives sont en cours de formalisation   l' chelle de l'aire urbaine Belfort-H ricourt-Montb liard.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Concilier la diversit  des solutions de mobilit 
- Atteindre les objectifs de qualit  de l'air fix s par le Pays d'H ricourt

Objectifs op rationnels :

- Favoriser l'adoption de v hicules  lectriques via la mise en place et le d ploiement de garages solidaires permettant aux m nages les plus modestes de s'affranchir d'une partie des contraintes financi res de cette nouvelle technologie bas carbone
- Identification d'acteurs de l'ESS orient s et cr ation de partenariats

Porteurs de l'action / Ma�trise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communaut� de Communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, ADEME, D�partement • Syndicat Mixte de Transport Nord-Franche-Comt� • MIFE • La « roue de secours »

Descriptif

L'action consiste à définir un contexte partenarial et d'engager une réflexion dans la mise en œuvre d'un dispositif mutualisé à l'échelle de l'aire urbaine. Ainsi, la mise en place d'une telle initiative peut s'appuyer sur ce qui a d'ores et déjà été réalisé dans le territoire voisin, à Montbéliard, où le garage solidaire « La roue de Secours » est en activité depuis plusieurs années.

Les garages solidaires ont le statut d'association et bénéficient de subventions de l'État. Ils proposent divers services s'adressant aussi bien aux particuliers sans compétences en mécanique qu'aux personnes plus expérimentées. Ces garages ont plusieurs avantages :

- Faire réparer et/ou entretenir votre véhicule par un professionnel
- Profiter des équipements sur place pour réparer et/ou entretenir vous-même votre véhicule (avec, si besoin, l'aide d'un mécanicien sur place)
- Bénéficier d'une formation en réparation automobile pour apprendre à réparer et/ou entretenir vous-même votre véhicule

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Budget de démarrage estimé entre 60 000 et 180 000 euros (répartis entre des dépenses d'investissement et la constitution d'un fonds de roulement nécessaire pour couvrir les besoins en trésorerie) selon l'activité précédente de l'emplacement choisi	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Département • Syndicat Mixte de Transport NFC • La roue de secours • Associations • Garages automobiles • Concessionnaires automobiles • CCPH : approche transversale / Services Pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Economie – Insertion ◦ Pôle Aménagement et Développement Durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de garages solidaires installés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de garages solidaires installés • Nombre de véhicules électriques sur le territoire

2.5.3 ORIENTATION 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire

Introduction :

Dans un contexte de transition écologique et de mutations économiques, soutenir une économie locale et résiliente, engagée dans la croissance verte, est un impératif pour les territoires souhaitant concilier développement durable et bien-être des habitants. Face aux défis climatiques, aux crises économiques et à la mondialisation, les modèles traditionnels montrent leurs limites, incitant à repenser les modes de production, de consommation et de travail. Une économie locale résiliente, ancrée dans la croissance verte, permet non seulement de réduire l'empreinte environnementale, mais aussi de créer des opportunités économiques au plus près des besoins du territoire.

En rapprochant les emplois et les services des habitants et des entreprises, ce modèle favorise une meilleure qualité de vie, tout en renforçant les circuits courts, la relocalisation des activités et la valorisation des ressources locales. Les entreprises s'engagent dans des pratiques plus responsables, misant sur l'économie circulaire, l'innovation durable et la création d'emplois verts. Par ailleurs, cette dynamique stimule l'inclusion sociale, en offrant des emplois accessibles et en répondant aux besoins locaux en matière de services, réduisant ainsi les inégalités territoriales.

Soutenir une telle économie nécessite un engagement collectif, où les acteurs publics, privés et la société civile œuvrent ensemble pour co-construire des solutions innovantes, durables et adaptées aux spécificités locales. Ainsi, en favorisant une croissance verte et en rapprochant les pôles d'emploi et les services, les territoires renforcent leur résilience face aux crises, tout en offrant des opportunités économiques et sociales durables, bénéfiques à la fois pour les habitants, les entreprises et l'environnement.

2.5.3.1 Faciliter le partage de bonnes pratiques pour une gestion optimisée de l'énergie

Orientation 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire



N° Axe op .

3.1

Informer et sensibiliser les entreprises de manière à promouvoir une gestion optimisée de l'énergie

Volet

Atténuation



Adaptation

Plan Air

Faciliter le partage de bonnes pratiques pour une gestion optimisée de l'énergie

Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le d r glement climatique et le renforcement de la r silience face   ses effets dite « Climat et R silience » vise   promouvoir la gestion performante et optimis e de l nergie, y compris pour les  tablissements   vocation  conomique. Ainsi, des mesures incitatives, telles que des subventions et des cr dits d imp t, ont  t t  t  t s mises en place pour encourager les entreprises   r nover leurs b timents. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises   investir dans des solutions  nerg tiques durables, telles que les panneaux solaires photovolta ques et les r seaux de chaleur mutualis s. D ailleurs, cette m me loi est venue modifier l'article L111-18-1 du code de l'urbanisme : d sormais, les b timents neufs de plus de 500 m 2 doivent disposer en toiture et/ou sur le parking d'un dispositif de production d' nergies renouvelables ou des  l ments de v g talisation sur au moins 30% de la surface disponible.

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel repr sente 8% des  missions du Pays d'H ricourt, pour lequel la consommation d' nergie rel ve   66% d' nergies fossiles (produits p tol iers, gaz). Deux axes de travail sont donc   privil gier :

- R duction de la consommation d' nergie, notamment   travers l'am lioration  nerg tique des b timents et des process
- Modification du mix  nerg tique, notamment en augmentant la part d' nergies renouvelables

Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de s curiser les finances et la comp titivit  des entreprises   travers une r duction de la facture  nerg tique, permettant ainsi de pr s ver la capacit  d'investir. C'est pourquoi, il convient d'engager une communication sp cifique aupr s des entreprises : en informant sur les possibilit s de financement, les incitations fiscales et les  conomies d' nergie potentielles, le partage de bonnes pratiques contribue   lever les freins et encourager l'engagement dans les projets d'optimisation  nerg tique   vocation  conomique.

Objectif

Objectifs strat giques :

- Contribuer   la diminution des GES du territoire avec l'objectif de diviser par 5 ses  missions d'ici 2050
- Atteindre les objectifs de qualit  de l'air fix s par le Pays d'H ricourt
- Diminuer d'environ 28% la consommation d' nergie du secteur industriel   horizon 2050

Objectifs op rationnels :

- Informer les entreprises sur les leviers d'action pouvant  tre mis en  uvre localement en lien avec les  volutions du contexte r glementaire
- Faciliter la mise en  uvre de solutions innovantes en mati re de process, technologie ou organisation
-  tudier les possibilit s de mutualisation des ressources  nerg tiques entre entreprises

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises locales • Club affaires • CCI / CMA

Descriptif

L'action consiste à organiser des séquences de rencontres et de partage de bonnes pratiques destinés aux entreprises : réunions thématiques, visites de bâtiments, retours d'expérience...

Le partage des bonnes pratiques de la gestion optimisée de l'énergie peut s'organiser en plusieurs étapes :

- Il est important d'identifier et de documenter les pratiques efficaces à travers des audits et retours d'expérience présent sur le territoire.
- Standardisation et mise à disposition des bonnes pratiques via des outils numériques et plateformes collaboratives.
- Des ateliers de sensibilisation et d'échange peuvent permettre de faciliter l'échange de ces bonnes pratiques.
- Il est essentiel de suivre l'efficacité des actions mises en place à travers des indicateurs de performance.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • CCI / CMA • Club affaires • ADEME • Région BFC • SIED70 • Communauté de Communes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Service « Economie » 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des bonnes pratiques recensées • Nombre de participants aux réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions réalisées

2.5.3.2 Conseiller les entreprises pour une gestion conomie et optimis e de l'nergie

Orientation 3 : Soutenir une conomie locale et r siliente engag e dans la croissance verte et permettant de rapprocher les emplois et les services au b n fice des habitants et entreprises du territoire



N  Axe op .

3.2

Accompagner la r novation nerg tique et la performance des b timents d'entreprise

Volet

Att nuation



Adaptation



Plan Air

Conseiller les entreprises pour une gestion conomie et optimis e de l'nergie

Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 ao鹴 2021 sur la lutte contre le d r glement climatique et le renforcement de la r silience face  ses effets dite « Climat et R silience » introduit la d finition de la r novation nerg tique performante et de la r novation nerg tique performante globale dans le code de la construction. Des mesures incitatives, telles que des subventions et des cr dits d'imp t, ont t  et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises  r nover leurs b timents. Par exemple, une enveloppe de 200 millions d'euros a t  consacr e par le gouvernement  la r novation des b timents tertiaires des TPE et PME sur la p riode 2021-2022. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises  investir dans des solutions nerg tiques durables, telles que les panneaux solaires photovolta ques et les r seaux de chaleur mutualis s. D'ailleurs, cette m me loi est venue modifier l'article L111-18-1 du code de l'urbanisme : d sormais, les b timents neufs de plus de 500 m 2 doivent disposer en toiture et/ou sur le parking d'un dispositif de production d'nergies renouvelables ou des l ments de v g talisation sur au moins 30% de la surface disponible.

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel repr sente 8% des missions du Pays d'H ricourt, pour lequel la consommation d'nergie rel ve  66% d'nergies fossiles (produits p troliers, gaz). Deux axes de travail sont donc  privilier :

- R duction de la consommation d'nergie, notamment  travers l'am lioration nerg tique des b timents et des process,
- Modification du mix nerg tique, notamment en augmentant la part d'nergies renouvelables.

Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de s curiser les finances et la comp titivit  des entreprises  travers une r duction de la facture nerg tique, permettant ainsi de pr s ver la capacit  d'investir.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Accompagner la strat gie de transition du Pays d'H ricourt, visant  diviser par 2 la consommation d'nergie d'ici 2050 avec un objectif d'conomies d'nergie de -30% d'ici  2030
- Accompagner la strat gie de transition du Pays d'H ricourt, visant  multiplier par 4 la production d'nergies renouvelables d'ici 2050
- S curiser les entreprises face  l'augmentation des coûts de l'nergie et les ventuelles p nuries nerg tiques

Objectifs op rationnels :

- R aliser un accompagnement personnalis  aux entreprises dans leur d marche d'optimisation nerg tique et de recherche de solutions efficaces
- tudier les possibilit s de mutualisation des ressources nerg tiques entre entreprises
- G n raliser l'installation de panneaux solaires en toiture, dans une strat gie de diminution de la d pendance vis- -vis des nergies fossiles et de r duction de la facture nerg tique

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • A identifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • CCI / CMA • Etat, Région, Département, Europe • Syndicat d'énergie / SIED 70 • EDF / Enedis

Descriptif
L'action se décline à travers plusieurs initiatives :
développer une mission de conseil énergétique auprès des entreprises : via un accompagnement personnalisé aux entreprises, ces dernières pourront optimiser leur consommation énergétique et identifier des solutions d'efficacité énergétique adaptées à leurs besoins spécifiques.
Identifier les systèmes mutualisables dans une logique de cluster, notamment des réseaux de chaleur qui fournit aux entreprises un levier d'action leur permettant d'être à la fois plus efficaces énergétiquement et de réduire leurs coûts énergétiques.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • CCI / CMA • SIED 70 • Enedis / EDF • ADEME • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Economie et insertion ◦ Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'audits énergétiques réalisés • Nombre de projets d'installation de PV réalisés • Nombre de systèmes mutualisables identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la consommation d'énergie finale des bâtiments des entreprises concernées • Suivi des dépenses énergétiques des entreprises concernées (euros) • MW d'énergie solaire installée • Pourcentage de toitures/parkings couverts • Nombre d'entreprises utilisant un système énergétique mutualisé

2.5.3.3 G n raliser le d ploiement du photovolta que en toiture de b atiments d'entreprises

Orientation 3 : Soutenir une ´conomie locale et r siliente engag e  dans la croissance verte et permettant de rapprocher les emplois et les services au b en fice des habitants et entreprises du territoire



N  Axe op .

3.3

Inciter et accompagner les entreprises permettant de faciliter la r novation ´nerg tique et le d ploiement des ´nergies renouvelables

Volet

Att nuation



Adaptation



Plan Air

G n raliser le d ploiement du photovolta que en toiture de b atiments d'entreprises

Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 ao t 2021 sur la lutte contre le d r glement climatique et le renforcement de la r silience face   ses effets dite « Climat et R silience » introduit la d finition de la r novation ´nerg tique performante et de la r novation ´nerg tique performante globale dans le code de la construction. Des mesures incitatives, telles que des subventions et des cr dits d'imp t, ont  t  et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises   r nover leurs b atiments. Par exemple, une enveloppe de 200 millions d'euros a  t  consacr e par le gouvernement   la r novation des b atiments tertiaires des TPE et PME sur la p riode 2021-2022. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises   investir dans des solutions ´nerg tiques durables, telles que les panneaux solaires photovolta ques et les r seaux de chaleur mutualis s. D'ailleurs, cette m me loi est venue modifier l'article L111-18-1 du code de l'urbanisme : d sormais, les b atiments neufs de plus de 500 m 2 doivent disposer en toiture et/ou sur le parking d'un dispositif de production d'´nergies renouvelables ou des ´l ments de v g talisation sur au moins 30% de la surface disponible.

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel repr sente 8% des ´missions du Pays d'H ricourt, pour lequel la consommation d'´nergie relève   66% d'´nergies fossiles (produits p troliers, gaz). Deux axes de travail sont donc   privilier :

- R duction de la consommation d'´nergie, notamment   travers l'am lioration ´nerg tique des b atiments et des process,
- Modification du mix ´nerg tique, notamment en augmentant la part d'´nergies renouvelables.

Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de s curiser les finances et la comp titivit  des entreprises   travers une r duction de la facture ´nerg tique, permettant ainsi de pr s ver la capacit  d'investir.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Accompagner la strat gie de transition du Pays d'H ricourt, visant   **multiplier par 4 la production d'´nergies renouvelables d'ici 2050**
- D velopper la production d'´nergie photovolta que sur le territoire

Objectifs op rationnels :

- G n raliser l'installation de panneaux solaires sur les b atiments, dans une recherche d'optimisation des surfaces de toiture, de performance et de r duction de la facture ´nerg tique
- Viser un objectif de :
 - Multiplier par 4 la production photovolta que, jusqu'  repr senter une production de 2,6 Gwh/an en 2030
 - Multiplier par 5 la production solaire thermique, jusqu'  repr senter une production de 1 Gwh/an en 2030
- Promouvoir l'´nergie solaire aupr s des entreprises

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • CCI / CMA • Etat, Région, Département, Europe • Syndicat d'énergie / SIED 70 • EDF / Enedis

Descriptif					
<p>Pour généraliser le déploiement du photovoltaïque en toiture sur les bâtiments d'entreprises, divers leviers d'action sont mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La modification de la règlementation locale (PLU) afin de favoriser la mise en place des installations photovoltaïques (exemple : imposer l'installation de panneaux solaires pour les bâtiments d'une certaine surface (comme le prévoit la législation pour les nouvelles constructions commerciales ou logistiques de plus de 500 m²). • L'intégration de mesures spécifiques dans les règlements de zones d'activités • Création d'ombrrières solaires sur les parkings • Création un cadre de coopération à travers des groupement d'achats par exemple • Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des entreprises 					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Coût d'investissement (CAPEX)</th> <th>Coût annuel de fonctionnement (OPEX)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Coûts moyens d'installation de panneaux solaires : <ul style="list-style-type: none"> • Sur les toits : 1 260 € / kWc installé • En ombrrières : environ 1 330 € / kWc installé </td><td>A définir ultérieurement</td></tr> </tbody> </table>		Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)	Coûts moyens d'installation de panneaux solaires : <ul style="list-style-type: none"> • Sur les toits : 1 260 € / kWc installé • En ombrrières : environ 1 330 € / kWc installé 	A définir ultérieurement
Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)				
Coûts moyens d'installation de panneaux solaires : <ul style="list-style-type: none"> • Sur les toits : 1 260 € / kWc installé • En ombrrières : environ 1 330 € / kWc installé 	A définir ultérieurement				
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> • CCI / CMA • SIED 70 • Enedis / EDF • ADEME • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Economie et insertion ➢ Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu				
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats				
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets d'installation de PV réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • MW d'énergie solaire installée • Pourcentage de toitures/parkings couverts 				

2.5.3.4 Coordonner une r flexion permettant de cr er les conditions d'une mutualisation de syst mes nerg tiques et quipements  l'chelle d'une zone d'activit s

Orientation 3 : Soutenir une conomie locale et r siliente engag e  dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au b n fice des habitants et des entreprises du territoire



N  Axe op .

3.3 (et 5)

Coordonner des actions collectives et cr er les synergies au service d'un d veloppement conomique et durable

Volet

Att nuation



Adaptation

Plan Air

G n raliser le d ploiement du photovolta que en toiture de b atiments d'entreprises

Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 ao鹴 2021 sur la lutte contre le d r glement climatique et le renforcement de la r silience face  ses effets dite « Climat et R silience » vise  promouvoir la gestion performante et optimis e de l'nergie, y compris pour les tablissements  vocation conomique. Ainsi, des mesures incitatives, telles que des subventions et des cr dits d'imp t, ont t  et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises  r nover leurs b atiments. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises  investir dans des solutions nerg tiques durables, telles que les panneaux solaires photovolta ques et les r seaux de chaleur mutualis s.

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel repr sente 8% des missions du Pays d'H ricourt, pour lequel la consommation d'nergie rel ve  66% d'nergies fossiles (produits p tol iers, gaz). Deux axes de travail sont donc  privilierger :

- R duction de la consommation d'nergie, notamment  travers l'am lioration nerg tique des b atiments et des process
- Modification du mix nerg tique, notamment en augmentant la part d'nergies renouvelables

Dans un contexte o  la transition nerg tique et la ma trise des coûts constituent des enjeux majeurs, la mutualisation de syst mes nerg tiques et quipements  l'chelle d'une zone d'activit s telle que les « Les Guinnottes » peut repr senter une solution pertinente et innovante au service de la comp titivit  des entreprises. Divers axes peuvent tre envisag s, comme le groupement d'achat sur l'nergie. Cette pratique, encadr e par la l gislation nationale (Code de l'nergie), permet aux collectivit s et parfois aux entreprises de mutualiser leurs besoins nerg tiques pour acc der  des tarifs comp titifs tout en favorisant une consommation responsable.

Objectif

Objectifs strat giques :

- Contribuer  la diminution des GES du territoire avec l'objectif de diviser par 5 ses missions d'ici 2050.
- Atteindre les objectifs de qualit  de l'air fix s par le Pays d'H ricourt.
- Diminuer d'environ 28% la consommation d'nergie du secteur industriel  horizon 2025.

Objectifs op rationnels :

- Faciliter la mise en œuvre de solutions innovantes en mati re de process, technologie ou organisation
- tudier les possibilit s de mutualisation des ressources nerg tiques entre entreprises et  l'chelle d'une zone d'activit s
- tablir des partenariats entre les autorit s publiques, les associations professionnelles et les entreprises locales pour soutenir et promouvoir les initiatives de groupements d'achats d'nergie.

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises locales • Club affaires • CCI / CMA

Description
L'action consiste à coordonner une réflexion à l'échelle du territoire donnant lieu à :
<ul style="list-style-type: none"> • l'organisation d'ateliers ou de séminaires impliquant les entreprises et les acteurs locaux intéressés par une expérimentation de mutualisation de systèmes énergétiques et équipements • l'animation d'un groupe de travail pour élaborer des plans d'action concrets, définir les modalités de fonctionnement des groupements d'achats d'énergie, et identifier les fournisseurs potentiels et les solutions technologiques les plus adaptées aux besoins des entreprises participantes. • une réflexion quant à la réalisation d'une étude de faisabilité permettant d'évaluer le potentiel de regroupement des besoins en énergie des entreprises du territoire, ainsi que les économies potentielles et les modalités de mise en œuvre d'un tel projet.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • CCI / CMA • Club affaires • ADEME • Région BFC • SIED70 • Communauté de Communes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Service « Economie » 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • A définir 	<ul style="list-style-type: none"> • A définir

2.5.3.5 Faciliter le partage de bonnes pratiques pour une gestion optimisée de l'énergie

Orientation 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et entreprises du territoire



N° Axe op .

3.5

Coordonner des actions collectives et créer des synergies au service d'un développement économique et durable

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Développer des services inter-entreprises

Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » vise à promouvoir la gestion performante et optimisée de l'énergie, y compris pour les établissements à vocation économique. Parmi les solutions envisageables, le développement de services partagés peut contribuer à une organisation optimisée, au service des entreprises et de leurs salariés.

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilégier :

- Réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process
- Modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables

Dans un contexte où la transition énergétique et la maîtrise des coûts constituent des enjeux majeurs, la mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités telle que les « Les Guinnottes » peut représenter une solution pertinente et innovante au service de la compétitivité des entreprises.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Contribuer à la diminution des GES du territoire avec l'objectif de diviser par 5 ses émissions d'ici 2050.
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt.
- Diminuer d'environ 28% la consommation d'énergie du secteur industriel à horizon 2025.

Objectifs opérationnels :

- Faciliter la mise en œuvre de solutions innovantes en matière d'organisation
- Étudier les possibilités de mutualisation des ressources énergétiques entre entreprises et à l'échelle d'une zone d'activités
- Etablir des partenariats entre les autorités publiques, les associations professionnelles et les entreprises locales

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • CCI / CMA • Club affaires

Descriptif

L'action consiste à coordonner une réflexion à l'échelle du territoire donnant lieu à :

- La réalisation d'un état des lieux des services présents dans chaque entreprise de l'EPCI
- L'animation d'un temps d'échanges entre les entreprises afin de connaître les besoins et les possibilités de mutualisation.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • CCI / CMA • Entreprises • Club Affaires • Communauté de Communes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Service « Economie » 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de service interentreprise créé 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises utilisant un service mutualisé

2.5.4 ORIENTATION 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique

Introduction :

Aménager tout en préservant ses ressources naturelles tout en atténuant les risques liés au changement climatique est devenu un enjeu majeur pour garantir un développement durable et harmonieux des territoires. Face à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les inondations ou à contrario les sécheresses, les collectivités doivent se réinventer pour anticiper et limiter les impacts du dérèglement climatique. Cela passe par une gestion raisonnée des ressources naturelles – eau, sol, biodiversité – et par la mise en place de stratégies d'aménagement adaptées à ces nouveaux défis.

Préserver les ressources naturelles, c'est avant tout protéger les écosystèmes locaux, limiter l'artificialisation des sols, favoriser la biodiversité et promouvoir des pratiques agricoles et industrielles durables. Ces actions permettent non seulement de maintenir les fonctions écologiques vitales, mais aussi d'assurer une meilleure qualité de vie pour les populations locales. Parallèlement, l'atténuation des risques climatiques nécessite une planification urbaine et rurale prenant en compte la résilience des infrastructures, la réduction des émissions de carbone et l'adaptation aux nouvelles conditions environnementales.

L'aménagement d'un territoire résilient repose sur la coopération entre collectivités, entreprises et citoyens, qui doivent concevoir ensemble des solutions durables, telles que la gestion des espaces verts, la restauration des zones humides, ou encore la mise en place de réseaux intelligents pour optimiser la gestion des ressources en eau et en énergie. En conciliant préservation des ressources naturelles et adaptation au changement climatique, les territoires deviennent des espaces plus sûrs, plus sains et capables de faire face aux défis futurs, tout en garantissant un cadre de vie durable et respectueux de l'environnement.

2.5.4.1 Mutualiser les ressources en eau

Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

4.1

Garantir une gestion responsable et partagée de la ressource en eau

Violet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

**Mutualiser la ressource en eau,
en recherchant une coordination à l'échelle intercommunale :
réalisation d'une étude globale de transfert de compétence**

Contexte et enjeux

Avec le changement climatique, les territoires français sont confrontés à des défis croissants en matière de gestion de l'eau, qui se traduit notamment par des sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères. En réponse à cette situation, le Plan national de gestion des ressources en eau, lancé en 2023, a pour objectif d'assurer la disponibilité et la durabilité de cette ressource. Ce plan se concentre sur le renforcement de la gouvernance locale, l'amélioration des pratiques d'ingénierie et l'intensification des efforts en matière de recherche et d'innovation.

Pour garantir une gestion responsable et partagée de l'eau, il est essentiel de préserver les écosystèmes, d'assurer la sécurité alimentaire et d'assurer un accès équitable à cette ressource pour tous. Cela nécessite non seulement une utilisation rationnelle et efficace de l'eau, mais également une collaboration étroite entre tous les acteurs concernés, y compris les collectivités locales, les entreprises et les citoyens.

PAYS D'HERICOURT

Au regard des enjeux déterminants pour la sécurité du territoire en matière d'approvisionnement en eau, la Communauté de Communes a engagé une réflexion avec les communes permettant d'envisager l'opportunité et les modalités potentielles d'un transfert de compétences « Eau et Assainissement ».

En effet, le périmètre de gestion est actuellement le suivant :

- les communes de Brevilliers, Chagey, Châlonvillars, Chenebier, Couthenans, Echenans, Laire, Luze, Mandrevillars et Tavey font partie du Syndicat Intercommunal de Champagney
- les communes de Chavanne, Le Vernoy, Trémoins, Verlans et Villers s/Saulnot font partie du SIVU du Vernoy
- les communes de Aibre et d'Héricourt sont chacune en délégation de service public jusqu'en décembre 2034
- les communes de Belverne, Champey, Coisevaux, Courmont, Etobon, Saulnot et Vyans-Le-Val sont
- en régie communale

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Anticiper les risques liés au changement climatique
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles

Objectifs opérationnels :

- Définir une organisation efficace et adaptée, permettant une gestion optimale et sécurisée de l'approvisionnement en eau du Pays d'Héricourt
- Mutualiser la gestion de la ressource en eau
- Rénover les réseaux, de manière à se prémunir des fuites et des déperditions liées à la vétusté des équipements
- Encourager la recherche de nouvelles ressources en eau et protéger les captages

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats des eaux • Etat • Agence de l'eau

Descriptif

L'action consiste à accompagner la réflexion intercommunale dans une recherche de meilleure articulation de la ressource en eau, pouvant donner lieu à un transfert de compétence. Parmi les modes envisageables dont l'opportunité fera l'objet d'un examen particulier :

- Régie dotée de la seule autonomie financière
- la concession de service public de type délégation

A cet effet, la réalisation d'une étude globale de transfert de compétence « Eau-Assainissement » permettra d'accompagner la prise de décision et facilitera les échanges entre les communes et syndicats.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Région BFC • Département • Communes : syndicats des eaux • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Environnement / Marchés 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes ayant transféré la compétence distribution à la CC 	<ul style="list-style-type: none"> • A définir

2.5.4.2 Villages fleuris : favoriser les plantations adapt es   la chaleur et au manque d'eau contribuant   cr er des îlots de fra cheur en milieu urbanis 

Orientation 4 : Am nager un territoire qui pr serves ses ressources naturelles et att nue les risques li s au changement climatique



N  Axe op .

4.2

Garantir une gestion responsable et partag e de la ressource en eau

Violet

Att nuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Villages fleuris : favoriser les plantations adapt es   la chaleur et au manque d'eau contribuant   cr er des îlots de fra cheur en milieu urbanis 

Contexte et enjeux

L'action visant   favoriser les plantations adapt es   la chaleur et au manque d'eau dans les villages rev t une importance capitale dans un contexte national marqu  par les d fis du r chauffement climatique et de l'urbanisation croissante. En effet, selon des ´tudes de l'ADEME, les arbres peuvent jouer un r le crucial dans la cr ation d'îlots de fra cheur en milieu urbanis . Cette capacit  d pend de l'essence des arbres, qui influence g n ralement d'autres aspects tels que la biodiversit  locale, la captation des particules, le paysage, la gestion de l'eau, et la r silience aux changements climatiques. Des outils disponibles au public comme Sesame, fruit d'une collaboration entre les collectivit s et le Cerema, permettent de se renseigner sur les services rendus par chacune des essences existantes. D'autres ´tudes comme EPICEA soulignent aussi l'importance de la v g talisation urbaine pour abaisser la temp rature des villes et am liorer le confort thermique des habitats. Cette baisse de temp rature est essentielle pour att nuer les effets n fastes des vagues de chaleur sur la sant  et le bien- tre des citoyens. Pour ´valuer ce dernier point, il existe d'ailleurs des indices comme l'Indice de Confort Thermique (UTCI) qui refl te la temp rature ressentie par les humains, en prenant en compte les taux d'humidit , r hauss s par le ph nom ne d' vapotranspiration.

PAYS D'HERICOURT

Au niveau du Pays d'H ricourt, cette action s'inscrit dans une volont  de r pondre aux enjeux climatiques et environnementaux sp cifiques du territoire o  l'impact du d r glement climatique a  t  particulierement visible   l' t  2022. Par ailleurs, l'entretien de ces zones v g talis es devra  tre r aliss  sans l'utilisation de produits phytosanitaires, dont le ruissellement engendre des perturbations importantes sur les ´cosyst mes et des pollutions au sein m me des nappes phr atiques.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Atteindre un niveau de **pr servation de la biodiversit  et des ressources naturelles** sur le territoire du Pays d'H ricourt le plus ´lev  possible, pouvant m me aller jusqu'  l'obtention de labels comme le « label Libellules »
- Int grer le nouveau PNACC sur le territoire

Objectifs op rationnels :

- Favoriser les plantations adapt es   la chaleur et au manque d'eau, notamment les plantes vivaces, contribuant   cr er des îlots de fra cheur en milieu urbanis 
- Encourager les utilisateurs de produits phytosanitaires   r duire puis   compl tement ´liminer leur usage

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Label Villes et villages fleuris

Descriptif
<p>L'action consiste à engager une réflexion avec les communes, permettant de définir un plan de végétalisation et d'embellissement des coeurs de villages dans une logique de transition, et de préservation de la ressource. Ainsi s'agit-il de rechercher une expertise, permettant d'identifier et privilégier des essences peu consommatrices d'eau et résistantes à des périodes de canicule plus intenses et régulières.</p> <p>L'action donnera lieu également à différentes mesures de réduction de l'usage de produits phytosanitaires, pouvant aller jusqu'à la labellisation « zéro phyto ». La démarche s'organise de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et sensibilisation : évaluation du besoin en produits phytosanitaires, sensibilisation du personnel d'entretien ; • Remplacement des produits : utilisation de techniques alternatives (paillage, lutte biologique, désherbage manuel) ; • Suivi des résultats : évaluation de l'efficacité et promotion des résultats.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût moyen pour la création d'un massif de plantes vivaces : autour de 14 €/m ² planté (www.debroussallez.fr)	Coût annuel d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> • Arrosage : 12 €/m² • Jardinage : 20 €/heure
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Office Français de la Biodiversité • Région BFC • Département • Communes : services des espaces verts • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Environnement / Marchés ◦ Pôle Aménagement et Développement durable • Particuliers 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Indice UTCI • Nombre de villages labellisés « villages fleuris » • Quantité de produits phytosanitaires utilisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Indice UTCI • Nombre de villages labellisés « villages fleuris » • Quantité de produits phytosanitaires utilisée • Nombre de communes ayant obtenu un label

2.5.4.3 Actions sur la gestion de l'eau : Généraliser la GEMAPI et mener des actions de restauration des milieux

Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe op .

4.3

Préserver la biodiversité et l'équilibre naturel des cours d'eau

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Généraliser la GEMAPI : gestion de l'Eau, entretien des berges, r tention en cas d'inondation

Contexte et enjeux

Au-del  de la lutte contre les missions de gaz  effet de serre, la pr servation des ressources naturelles constitue un enjeu majeur dans un contexte d'adaptation au changement climatique, en particulier en mati re de gestion de l'eau. Parmi les impacts  anticiper, Le risque inondation est le risque naturel le plus important en France m tropolitaine. Les 2 grandes agglom rations du P le m tropolitain que sont Belfort et Montb liard sont particuli rement vuln rables  ce risque et ont  ce titre t  identifi es territoire  risque important d'inondation (TRI).

PAYS D'HERICOURT

La Communaut  de communes du Pays d'H ricourt est moins impact e par ce risque cependant les diff rents cours d'eau du Pays d'H ricourt et plus particuli rement la LIZAINE font partie du bassin versant de la SAVOUREUSE et de l'ALLAN.

Depuis les ann es 1990, plusieurs d marches ont t  entreprises afin de r duire la vuln rabilit  du territoire, dont un premier plan d'action de pr vention des inondations (PAPI), sign  en 2004 entre le D partement du Territoire de Belfort, la Communaut  d'Agglom ration du Pays de Montb liard, l'tablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs et l'Etat.

Une strat gie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le TRI de Belfort-Montb liard a par la suite t  arr t e e. Cependant, des actions restent  mener.

C'est pourquoi il est n cessaire, dans le cadre de la comp tence GEMAPI, d'ouvrir  pr parer l'ensemble de ce territoire  faire face  ce risque majeur.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Anticiper les risques li s au changement climatique
- Veiller  la pr servation et  la bonne gestion des ressources naturelles

Objectifs op rationnels :

- Participer  la d marche collective engag e e  l'chelle du bassin versant

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communaut� de Communes • Communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • EPTB Saône et Doubs

Descriptif

L'action consiste à identifier des leviers d'intervention de la collectivité en faveur de la gestion de l'Eau, entretien des berges, rétention en cas d'inondation la biodiversité, en profitant des compétences d'aménagement et d'entretien des espaces.

Pour cela, le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est l'outil privilégié.

Ce dispositif contractuel, proposé par l'État, permet de mettre en œuvre des actions de prévention visant à réduire

- les conséquences et les dommages provoqués par les inondations sur les personnes,
- les biens et les activités économiques, en bénéficiant d'un soutien financier non négligeable de la part de l'État, notamment via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, dit « Fonds Barnier »).

La démarche s'effectue en deux temps :

• Un programme d'études préalables visant à réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions (durée moyenne 2 à 3 ans) ;

• Le PAPI qui vise à mettre en œuvre les différentes actions (durée maximale 6 ans).

En l'absence de structure locale compétente à cette échelle, l'animation de la démarche a été confiée à l'EPTB Saône et Doubs, qui :

- est la seule structure actuellement compétente à l'échelle de la SLGRI ;
- co-anime déjà la SLGRI.

Par ailleurs, la Communauté de Communes engage une étude pour la restauration hydromorphodynamique de la Lizaine et d'une partie de ses affluents.

Cette étude répondra aux objectifs suivants :

- Phase 1 - État des lieux et diagnostics du cours d'eau et de ses affluents :
 - Analyse et synthèse des données
 - État des lieux
 - Hydromorphologie des cours d'eau : tracés, profil en long, profondeur, érosions de berges, dépôts de matériaux, ...
 - Ouvrages hydrauliques
 - Composantes biologiques : piscicole, hydrobiologique, physico-chimique, qualité des milieux associés (ripiphyte, zone humide, ...)
- Phase 2 - Programme de travaux :
 - Élaboration des fiches action
 - Priorisation et calendrier

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Etat • EPTB Saône-Doubs • Communes : services des espaces verts • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Environnement / Marchés ◦ Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études réalisées 	Nombre d'actions envisagées pour le bassin versant

2.5.4.4 Mener des actions de restauration des continuit s  cologiques aquatiques et de pr servation des zones humides

Orientation 4 : Am nager un territoire qui pr serves ses ressources naturelles et att nue les risques li s au changement climatique



N  Axe op .

4.4

Pr senter la biodiversit  et l' quilibre naturel des cours d'eau

Volet

Att nuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Mener des actions de restauration des continuit s  cologiques aquatiques et de pr servation des zones humides : actualisation de l' tude et plan d'action des marais de Saulnot

Contexte et enjeux

A l' chelle nationale et m me mondiale, la biodiversit  est aujourd'hui soumise   une forte pression anthropique, accentu e par le changement climatique. S'ajoutent   cela l'exploitation accrue des ressources, la prolif ration d'esp ces envahissantes et la pollution qui fragilisent les ´cosyst mes, modifiant ainsi les habitats et les aires de r partition de la faune et de la flore. Par ailleurs, certaines m thodes agricoles engendrent une homog nisation des esp ces v g tales et animales au d triment d'autres esp ces. En r ponse   ces d fis, l'Etat a promulgu  un plan Biodiversit  en 2018, visant   pr senter la biodiversit  et   enrayer son d clin. Ce plan, d clin  en six axes et 24 objectifs, reconna t l'agriculture comme une « alli e de la biodiversit  pour acc l rer la transition agro cologique ». L'objectif est de d velopper des pratiques qui pr servent la biodiversit  des sols et favorisent la pollinisation.

PAYS D'HERICOURT

Le territoire du Pays d'H ricourt, dot  d'une biodiversit  vari e avec des zones humides, des for ts et des pr airies, n' chappe pas   ces probl matiques. Face   ces d fis, un ´tat des lieux reste   mener quant   la situation actuelle et son ´volution dans un contexte de changement climatique. Certaines communes du territoire ont d'ores et d j  mis en place des actions concr tes.

Le Pays d'H ricourt dispose d'un milieu  cologique unique   travers les marais de Saulnot, qui a donn  lieu   une premi re  tude r aliss e il y a quelques ann es.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Atteindre un niveau  lev  de **pr servation de la biodiversit  et des ressources naturelles** sur le territoire du Pays d'H ricourt
- Int grer la **d marche ABC** (Atlas de la Biodiversit  Communale) de l'Office Fran ais de la Biodiversit  – mesure phare de la nouvelle Strat gie Nationale de la Biodiversit  – afin de r aliser un diagnostic des **enjeux de biodiversit ** pr sents sur le territoire afin de mieux les prendre en compte dans les documents d'urbanisme

Objectifs op rationnels :

- Actualisation de l' tude et du plan d'actions autour des marais de Saulnot

Porteurs de l'action / Ma�trise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communaut� de Communes • Communes 	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Office Fran�ais de la Biodiversit�

Descriptif

Pour l'actualisation de l'étude et du plan d'actions autour des marais de Saulnot, il est nécessaire

- De réaliser un état des lieux et un diagnostic actualisé en rassemblant des données écologiques et hydrologiques tout en impliquant les parties prenantes locales.
- Un inventaire de la biodiversité et une analyse hydrologique pour identifier les enjeux dois compléter l'état des lieux.
- Un plan d'actions basé sur des objectifs de conservation et de restauration, incluant des mesures de gestion des niveaux d'eau et des actions de sensibilisation pourra alors être réalisé.
- Des partenariats locaux peuvent aussi être réalisés pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Office Français de la Biodiversité • Conservatoire d'Espaces Naturels de BFC • Région BFC • Département • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Environnement / Marchés ◦ Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'avancement de l'étude et du plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'action envisagé pour une meilleure gestion des marais

2.5.4.5 Entretenir les espaces dans une recherche de préservation de la biodiversité & Favoriser la capacité de pollinisation du territoire

Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

4.5

Préserver la biodiversité et l'équilibre naturel des cours d'eau

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Entretenir les espaces dans une recherche de préservation de la biodiversité & Favoriser la capacité de pollinisation du territoire

Contexte et enjeux

A l'échelle nationale et même mondiale, la biodiversité est aujourd'hui soumise à une forte pression anthropique, accentuée par le changement climatique. S'ajoutent à cela l'exploitation accrue des ressources, la prolifération d'espèces envahissantes et la pollution qui fragilisent les écosystèmes, modifiant ainsi les habitats et les aires de répartition de la faune et de la flore. Par ailleurs, certaines méthodes agricoles engendrent une homogénéisation des espèces végétales et animales au détriment d'autres espèces. En réponse à ces défis, l'État a promulgué un plan Biodiversité en 2018, visant à préserver la biodiversité et à enrayer son déclin. Ce plan, décliné en six axes et 24 objectifs, reconnaît l'agriculture comme une « alliée de la biodiversité pour accélérer la transition agroécologique ». L'objectif est de développer des pratiques qui préparent la biodiversité des sols et favorisent la pollinisation.

PAYS D'HERICOURT

Le territoire du Pays d'Héricourt, doté d'une biodiversité variée avec des zones humides, des forêts et des prairies, n'échappe pas à ces problématiques. Face à ces défis, un état des lieux reste à mener quant à la situation actuelle et son évolution dans un contexte de changement climatique. Certaines communes du territoire ont d'ores et déjà mis en place des actions concrètes.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Atteindre un niveau élevé de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles** sur le territoire du Pays d'Héricourt, pouvant même aller jusqu'à l'obtention de labels comme le « label Libellules »
- Intégrer la **démarche ABC** (Atlas de la Biodiversité Communale) de l'Office Français de la Biodiversité – mesure phare de la nouvelle Stratégie Nationale de la Biodiversité – afin de réaliser un diagnostic des **enjeux de biodiversité** présents sur le territoire afin de mieux les prendre en compte dans les documents d'urbanisme

Objectifs opérationnels :

- Réaliser un diagnostic des **enjeux de biodiversité sur le territoire**
- Changer les pratiques de gestion des espaces verts afin de préserver la biodiversité
- Intégrer biodiversité et urbanisme
- Renforcer la capacité de pollinisation du territoire

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Office National de la Biodiversité

Descriptif

L'action consiste à identifier des leviers d'intervention de la collectivité en faveur de la biodiversité, en profitant des compétences d'aménagement et d'entretien des espaces des communes. Parmi les mesures envisagées, certaines communes ont d'ores et déjà engagé des expérimentations, parmi lesquelles :

- le fauchage tardif, qui consiste à différer la tonte des espaces verts, notamment des prairies jusqu'à une période plus avancée de la saison, en est un exemple. En effet, en laissant aux plantes sauvages le temps de fleurir, cela permet non seulement la reproduction des espèces végétales, mais aussi d'accroître la pollinisation et le développement des espèces pollinisateur. Cela implique une sensibilisation à l'échelle des communes, à la fois pour les particuliers et les agriculteurs. Un suivi du nombre d'espèces pollinisateur permettra d'évaluer l'efficacité de la mesure.
- L'installation de ruches sur les parcelles communales permet également de préserver la biodiversité présente sur le territoire. Elles donnent la possibilité d'accroître la pollinisation des espèces végétales sur le territoire tout en sensibilisant le public à l'importance de ces insectes cruciaux pour l'agriculture et le développement des espèces végétales. Une gestion communautaire pourrait être mise en place afin d'accroître l'aspect éducatif du projet.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût total d'une ruche déjà peuplée : entre 300 et 500 €* <small>(https://laplateformedumiel.fr/combien-coute-une-ruche/)</small>	Coût d'entretien annuel complet des colonies : environ 200 €*
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Office Français de la Biodiversité • Conservatoire d'Espaces Naturels de BFC • Région BFC • Département • Communes : services des espaces verts • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Environnement / Marchés ◦ Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours avec des parcelles non fauchées • Nombre de ruches installées • Densité d'insectes pollinisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parcelles fauchées tardivement • Nombre de colonies, quantité de miel produit

2.5.4.6 Préserver les for ts via une gestion durable et adapt e au r chauffement climatique

Orientation 4 : Am nager un territoire qui pr serves ses ressources naturelles et att nue les risques li s au changement climatique



N  Axe op .

4.6

Pr senter le patrimoine naturel et les ressources du territoire

Volet

Att nuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Pr senter les for ts via une gestion durable et adapt e au r chauffement climatique

Contexte et enjeux

De nombreuses cons quences du r chauffement climatique impactent et menacent les for ts fran aises. On peut citer les s cheresses, feux de for ts, prolif ration des parasites  cause de la diminution du nombre de gel es, etc. En 2018, tous ces facteurs ont impact  plus de 300 000 hectares de for ts. Pour faire face   ce d fi, le gouvernement a lanc  en 2023 le plan "1 milliard d'arbres" d'ici 2032. L'objectif : reboiser massivement et diversifier les essences pour accro tre la r silience des for ts. Des outils comme ClimEssences et RENEssences sont aujourd'hui disponibles et permettent d'aider   choisir les essences les plus adapt es aux conditions futures.

PAYS D'HERICOURT

Selon les donn es de l'INSEE, la Bourgogne-Franche-Comt  repr sente le 4 me potentiel en bois- nergie de France m tropolitaine. Ce qui repr sente un v ritable atout pour le Pays d'H ricourt, avec une production de 41,5 Gwh li e au bois- nergie, soit 98% de l' nergie renouvelable produite sur le territoire. Il appara t  galement que 67% du bois- nergie r colt  sur le Pays d'H ricourt est effectivement utilis  sur le territoire.

Au total, la r colte de bois  nergie repr sente 64% de la r colte totale qui compte aussi le bois- uvre et le bois industrie.

L'optimisation de la ressource bois n cessite une gestion durable des for ts, accrue par les cons quences d'ores et d j  visibles du changement climatique. Ainsi, le territoire du Pays d'H ricourt, au m me titre que la r gion Bourgogne-Franche-Comt , n'a pas  t t  pargn  par les effets du changement climatique. En effet, une  pid mie de scolytes s'est durement install e dans la r gion, fragilisant ainsi plusieurs hectares d'arbres. L'ONF s'est mobilis e en lancant un projet de "for t mosa que". Cette initiative vise   diversifier les essences et   cr er une for t plus r sistante aux al as climatiques.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Pr senter la ressource foresti re et optimiser le potentiel d'exploitation   travers une gestion durable des for ts
- S curiser les puits carbone du Pays d'H ricourt afin d'atteindre l'objectif de neutralit  carbone d'ici 2050
- Int grer le nouveau PNACC sur le territoire et notamment le volet « for ts »

Objectifs op rationnels :

- Remplacer les surfaces scolyt es par de nouvelles esp ces plus adapt es au r chauffement climatique
- Renouveler les for ts par la plantation d'essences diversifi es et moins sensibles aux cons quences du changement climatique

Porteurs de l'action / Ma�trise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ONF COFOR

Descriptif

L'action consiste à développer un plan de renouvellement des forêts, en particulier en remédiation de l'épidémie de scolytes qui fragilise la ressource du territoire.

Les scolytes, large famille d'insectes xylophages (c'est-à-dire qui se nourrissent de bois), voient leur prolifération stimulée un peu partout sur le territoire à cause des températures anormalement chaudes.

Les plans de lutte, élaborés avec l'ONF, se multiplient : ils nécessitent un état des lieux des arbres touchés, une détection précoce, un piégeage aux phéromones, ainsi que d'éventuelles coupes sanitaires. C'est sur ces parcelles dévastées qu'un reboisement est nécessaire. Pour se faire, il est primordial de choisir de nouvelles essences insensibles aux espèces de scolytes présentes (un scolyte ne pond que sur une essence d'arbre particulière).

Des projets de remplacement des essences sont en cours comme le projet RENEssences ou FuturForEst afin de choisir des essences plus résilientes au changement climatique et aux scolytes.

Sur le territoire du pays d'Héricourt, ce sont 2 Ha qui ont été touchés par l'épidémie de scolytes et qui nécessitent donc d'être replantés.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût d'un abattage d'arbre : de 300 à plus de 1800 € (selon la taille de l'arbre) (DRAAF)	Coût moyen annuel d'entretien d'une forêt en France : 120 €/hectare (DRAAF)
Coût d'une plantation : dépendant de l'essence choisie	
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME ONF Organisations internationales : FAO, CIFOR Région BFC Département CCPH	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'arbres replantés 	<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces de forêts effectivement reboisées • Diminution du nombre d'infection au scolyte

2.5.4.7 Préserver les ressources naturelles, ´a travers une gestion des d chets s'inscrivant dans une logique d'conomie circulaire

Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique

**N° Axe op .****4.7**

Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire

Volet**Atténuation****✓****Adaptation****✓****Plan Air**

Préserver les ressources naturelles, ´a travers une gestion des d chets s'inscrivant dans une logique d'conomie circulaire

Contexte et enjeux

Au-del  de la lutte contre les ´missions de gaz ´a effet de serre, la pr servation des ressources constitue un enjeu majeur du Plan Climat. Au niveau national, cet enjeu s'inscrit dans une approche globale visant ´a promouvoir l'conomie circulaire qui a donn  lieu ´a la loi relative ´a la lutte contre le gaspillage alimentaire et ´a l'conomie circulaire du 10 F vrier 2020. Celle-ci vise ´a cr er les conditions vers une ´conomie sobre en ressources, parmi lesquelles une meilleure gestion et pr vention des d chets.

Ainsi s'agit-il de r duire les impacts environnementaux et « carbone » li s aux ´tapes de production, transformation, transport et d'utilisation des mat res g n rant des d chets. Une mani re ´galement de faire face ´a la rar faction des ressources naturelles et de pr senter les finances des collectivit s territoriales charg es de la gestion des d chets.

C'est pourquoi, le plan national de pr vention des d chets (PNPD), prévu ´a l'article L. 541-11 du code de l'environnement et pilot  par le minist re charg  de l'environnement, contribue dans sa globalit  ´a l'atteinte des objectifs de la strat gie nationale bas carbone, du Plan r sources pour la France, du Plan biodiversit , du Plan national sant  environnement 4, du Programme national pour l'alimentation et de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.

PAYS D'HERICOURT

En anticipation de ces orientations nationales, la Communaut  de Communes du Pays d'H ricourt a ´t  l'une des premi res collectivit s de Haute-Saône ´a mettre en place une politique ambitieuse de r duction des d chets, ayant donn  lieu ´a la redevance incitative et un mode de collecte adapt . Le d veloppement en cours de la collecte des biod chets viendra renforcer cette ambition.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Pr senter les ressources naturelles
- R pondre aux objectifs de la loi relative ´a la lutte contre le gaspillage alimentaire et ´a l'conomie circulaire

Objectifs op rationnels :

- D velopper une politique de gestion des d chets, favorisant le tri s lectif et la r duction des d chets ´a la source

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communaut� de communes	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • R�gion • Europe • SYTEVOM

Descriptif
<p>L'action consiste à mener des actions à trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivre les mesures d'amélioration continue du tri des déchets • élaborer et mettre en œuvre une stratégie de réduction des déchets coordonnée à l'échelle du territoire • accompagner la valorisation des biodéchets, notamment à travers la mise en place de points de compostage partagés

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Région BFC SYTEVOM CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Ordures Ménagères ◦ Environnement / Marchés ◦ Pôle Aménagement et Développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et amélioration du tri des déchets : en continu • Mise en place de points de compostage partagés : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Etude : 2022 / 2023 ➢ Mise en œuvre : 2024 / 2025
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Points de compostage 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de compostage • Matière compostée • Réduction du volume d'ordures ménagères

2.5.4.8 Meilleure gestion au niveau de l'aménagement territoriale

Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

4.8

Promouvoir un urbanisme adapté au changement climatique

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification

Contexte et enjeux

L'innovation et le développement de modes d'aménagement adaptés au changement climatique constituent des enjeux majeurs à l'échelle nationale. En France, plusieurs textes de loi encadrent cette démarche, notamment la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016. Ces lois encouragent la prise en compte des enjeux climatiques dans l'aménagement du territoire, la promotion des énergies renouvelables, et la préservation des écosystèmes naturels.

PAYS D'HERICOURT

À l'échelle du Pays d'Héricourt, ces impératifs nationaux se traduisent par des actions concrètes visant à adapter les modes d'aménagement aux défis climatiques spécifiques du territoire. Parmi ces actions, on peut citer la promotion de la végétalisation urbaine pour lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de techniques d'urbanisme favorisant l'infiltration des eaux pluviales pour réduire les risques d'inondations, et l'intégration de critères de durabilité dans les projets d'urbanisme. Ces initiatives locales s'appuient sur les orientations nationales tout en prenant en compte les caractéristiques et les besoins spécifiques du Pays d'Héricourt en matière de changement climatique et d'aménagement du territoire.

A ce titre, le PLUI du Pays d'Héricourt en cours d'élaboration constitue l'un des outils essentiels à l'adaptation du territoire aux incidences du changement climatique.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Anticiper les risques liés au changement climatique : fragilisation des constructions, sécheresses, canicules, inondations...
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles
- Pérenniser la qualité de vie des habitants et préserver la santé
- Répondre aux objectifs de la loi Climat et résilience de 2021

Objectifs opérationnels :

- Intégrer les enjeux liés au changement climatique dans le PLUI du Pays d'Héricourt

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat / ADEME • Région BFC • Agences d'urbanisme et bureaux d'études spécialisés

Descriptif

Les différents objectifs peuvent se traduire par les actions suivantes :

1. Coordonner une réflexion spécifique « énergie – climat » dans le cadre de l’élaboration du PLUI en cours

- Identifier les mesures à traduire dans le PLUI
- Impliquer des experts en climat, énergie, urbanisme et environnement dans les processus de planification.
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des projets pour mesurer leur impact sur le climat et l'énergie et ajuster les stratégies en conséquence.

2. Assurer un équilibre urbanisation / préservation des espaces naturels et agricoles

- Créer des zones tampons autour des espaces naturels sensibles et des terres agricoles pour limiter l'urbanisation.
- Utiliser des plans d'urbanisme qui incluent des corridors écologiques et des espaces verts pour favoriser la faune et la flore locales.

3. Promouvoir les matériaux écologiques et des revêtements perméables

- Organiser des formations et des ateliers de sensibilisation sur les matériaux écologiques et les revêtements perméables pour les acteurs de l'aménagement dont les élus.
- Intégrer des revêtements perméables dans la conception des espaces publics, tels que les trottoirs, parkings, et voies cyclables, afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

4. Généraliser la récupération d'eau de pluie

- Lancer des campagnes de sensibilisation pour informer la population sur les avantages de la récupération d'eau de pluie et des techniques d'installation.
- Encourager l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie dans les bâtiments publics, privés, et les infrastructures publiques en proposant des subventions pour les propriétaires souhaitant installer des systèmes de récupération d'eau de pluie.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
A définir	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures identifiées au titre du PLUI 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures identifiées au titre du PLUI

2.5.4.9 Innover et développer des modes d'aménagement adaptés au changement climatique

Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

4.9

Promouvoir un urbanisme adapté au changement climatique

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

Innover et développer des modes d'aménagement adaptés au changement climatique

Contexte et enjeux

L'innovation et le développement de modes d'aménagement adaptés au changement climatique constituent des enjeux majeurs à l'échelle nationale. En France, plusieurs textes de loi encadrent cette démarche, notamment la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016. Ces lois encouragent la prise en compte des enjeux climatiques dans l'aménagement du territoire, la promotion des énergies renouvelables, et la préservation des écosystèmes naturels.

PAYS D'HERICOURT

À l'échelle du Pays d'Héricourt, ces impératifs nationaux se traduisent par des actions concrètes visant à adapter les modes d'aménagement aux défis climatiques spécifiques du territoire. Parmi ces actions, on peut citer la promotion de la végétalisation urbaine pour lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de techniques d'urbanisme favorisant l'infiltration des eaux pluviales pour réduire les risques d'inondations, et l'intégration de critères de durabilité dans les projets d'urbanisme. Ces initiatives locales s'appuient sur les orientations nationales tout en prenant en compte les caractéristiques et les besoins spécifiques du Pays d'Héricourt en matière de changement climatique et d'aménagement du territoire.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Anticiper les risques liés au changement climatique : fragilisation des constructions, sécheresses, canicules, inondations...
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles
- Pérenniser la qualité de vie des habitants et préserver la santé
- Répondre aux objectifs de la loi Climat et résilience de 2021
- Atteindre un niveau de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles**
- **Intégrer le nouveau PNACC** sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Mener des actions de renaturation et de préservation des espaces naturels
- Intégrer la question de la renaturation dans les PLU/PLUI en incitant à créer des espaces d'infiltrations, de biodiversité sur les parcelles des nouvelles constructions

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Europe • Région BFC • Agences d'urbanisme

Descriptif

L'action consiste à engager des opérations de renaturation en milieu urbain, et de préservation d'espaces naturels, parmi lesquels :

Action	Commune	Descriptif	Echéance	Maîtrise d'ouvrage
Renaturation dans le cadre de la requalification urbaine – place du marché + gare routière	Héricourt		2025	Commune d'Héricourt
Intégration des espaces végétalisés dès la conception des espaces à vocation économique (zones d'activités...)		En continu, en fonction du développement des projets		Communauté de Communes
Développement du parc écologique de la Lizaine et aménagement des abords paysagers de la liaison douce de la Plaine de la Lizane	Héricourt		2026	Communes d'Héricourt

A cet effet et afin d'engager une véritable dynamique d'aménagements adaptés au changement climatique, l'élaboration d'un guide à l'attention des collectivités pourra être réalisé permettant de faciliter l'innovation et d'intégrer les impératifs d'aménagement urbain liés au changement climatique.

Ce guide comprendrait une liste de critères à prendre en compte lors de la conception et de la réalisation d'espaces publics et de zones à vocation économique, en mettant l'accent sur la résilience face aux événements climatiques extrêmes, la préservation de la biodiversité, la gestion durable de l'eau, la réduction des îlots de chaleur urbains, et la promotion de modes de déplacement doux et durables. Il fournirait également des recommandations pratiques et des exemples concrets d'aménagements innovants adaptés aux spécificités locales du territoire du Pays d'Héricourt, favorisant ainsi une approche intégrée et durable de l'urbanisme face aux défis climatiques actuels et futurs pour les différentes communes du Pays.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir selon les aménagements issus du guide.	Coût de l'entretien, à définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Agences d'urbanisme Région BFC CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> o Environnement / Marchés o Services techniques o Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'aménagements dont l'aménagement a été reconçu afin d'être plus adapté au changement climatique Nombre d'innovations d'aménagement déployées sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de communes dont l'aménagement est adapté au changement climatique Nombre d'opérations exemplaires

2.5.4.10 Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux

Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe op .

4.10

Promouvoir le d veloppement de fili res locales et plus respectueuses de l'environnement

Violet

Att nuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux

Contexte et enjeux

Au-del  de la lutte contre les missions de gaz  effet de serre, la pr servation des ressources constitue un enjeu majeur du Plan Climat. Au niveau national, cet enjeu s'accompagne d'un objectif de relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine. Il s'agit de rapprocher les producteurs et les consommateurs, notamment via le d veloppement de circuits courts.

Diverses lois ont t  mises en place en ce sens, en particulier les lois EGALIM I, II & III, ainsi que les programmes Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

PAYS D'HERICOURT

L'agriculture reste un secteur d'importance sur le Pays d'H ricourt : environ 35% du territoire est recouvert de terres agricoles. Ce qui en fait le troisi me secteur le plus metteur de CO₂. Cela dit, il repr sente galeme t une opportunit  de productions locales permettant d'alimenter la consommation en fili res courtes.

Il convient donc d'accompagner la structuration de ce qui relève d'une v ritable conomie de proximit .

Objectifs

Objectifs strat giques :

- R duire le bilan carbone li   la production / consommation de produits agricoles, en limitant l'impact des missions induites par les transports, la commercialisation d localis e, la transformation...
- R pondre aux objectifs des lois EGALIM
- Soutenir une agriculture de proximit 

Objectifs op rationnels :

- Encourager la dynamique de production locale, et organiser une offre de d bouch s locaux
- Promouvoir les fili res courtes

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communaut� de communes • Communes 	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • R�gion • Europe • Chambre d'agriculture

Descriptif

La structuration d'une filière locale d'approvisionnement doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de lieux de commercialisation de proximité. A l'initiative des communes, divers espaces sont en projet, en particulier sur Héricourt et Trémoins. L'enjeu consiste à favoriser les échanges directs « producteurs-consommateurs », de manière à favoriser les débouchés commerciaux pour les producteurs et permettre aux consommateurs d'accéder à des produits de qualité et avec une empreinte carbone réduite.

L'action consiste à mener des actions à trois niveaux :

	Niveau d'intervention	Maîtrise d'ouvrage
Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux dans la restauration collective	Proposer des repas AB au périscolaire	CCPH
Développer des espaces de vente en filières courtes et paysans	Création d'une maison des circuits courts sur friche industrielle	Héricourt
	Point relais – Circuits courts	Héricourt
	Maison des circuits courts	Trémoins

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Région BFC • Chambre d'agriculture • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement durable 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de vente de produits locaux

2.5.4.11 *Favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, y compris en milieu urbain*

Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe op .

4.11

Promouvoir le d veloppement de fili res locales et plus respectueuses de l'environnement

Volet

Att nuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, y compris en milieu urbain

Contexte et enjeux

La promotion du d veloppement de fili res locales et respectueuses de l'environnement est aujourd'hui devenue un enjeu majeur en France qui est encourag  par plusieurs directives et politiques publiques. Parmi celles-ci, on peut citer la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Europ enne, qui encourage la transition vers des pratiques agricoles durables et la pr servation de la biodiversit  ; ou bien encore la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la For t, adopt e en France en 2014, qui promeut l'agrocologie et encourage les initiatives en faveur de l'implantation d'arbres fruitiers et de la protection des pollinisateur s.

PAYS D'HERICOURT

Le Pays d'H ricourt doit se distinguer par ses actions concr tes en faveur du d veloppement de fili res locales et respectueuses de l'environnement. Pour cela, ce dernier doit encourager la mise en place de projets ducatifs directement int gr s dans les programmes scolaires pour permettre au Pays d'H ricourt de pr parer ses citoyens de demain  devenir des acteurs engag s dans la transition alimentaire qui est l'un des piliers de la transition nerg tique.

Objectifs

Objectifs strat giques :

- Encourager une **alimentation locale et durable** en favorisant la production et la consommation de fruits locaux et de miel provenant de ruchers locaux, contribuant ainsi  la r duction de l'empreinte carbone li e aux transports alimentaires
- **Sensibiliser la population**, en particulier les jeunes, aux enjeux de la biodiversit  et de l'agriculture durable  travers l'ducation et l'exp rience pratique offerte par les vergers cole et les ruchers cole
- Renforcer la **r silience cologique** du territoire en favorisant la pr sence de vergers et de ruches qui sont des l ments essentiels de la biodiversit  locale et contribuent  la pollinisation des cultures

Objectifs op rationnels :

- Mettre en place et animer des vergers cole et des ruchers cole en fournissant des ressources p dagogiques et en organisant des activit s ducatives sur la culture des arbres fruitiers et l'apiculture
- Impliquer les acteurs locaux, tels que les agriculteurs, les associations environnementales et les autorit s locales, dans la gestion et l'entretien des vergers et des ruchers, en favorisant la participation citoyenne et la collaboration entre les diff rents acteurs
- Assurer la durabilit  et la p rennit  des vergers cole et des ruchers cole en assurant un suivi r gulier de leur tat

Porteurs de l'action / Ma�trise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communaut�s de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Office Fran�ais de la Biodiversit�

Descriptif

L'action consiste ici à établir des vergers écoles et des ruchers écoles dans le cadre de la promotion du développement de filières locales et respectueuses de l'environnement :

- Les vergers écoles servent de support pédagogique à un public scolaire pour présenter les différents types de conduite (haute tige, demi-tige, basse tige, formes palissées...), les techniques d'arboriculture (taille, greffage...), etc. Plus largement, ils offrent aux élèves l'opportunité d'en apprendre plus sur la culture des arbres fruitiers, la biodiversité et la préservation de l'environnement.
- Les ruchers écoles sensibilisent quant à eux à l'importance des abeilles et de la pollinisation. Ils sont un outil pédagogique indéniable pour la transmission des gestes et des bonnes pratiques nécessaires au bon suivi des colonies d'abeilles et à la bonne réussite de l'activité apicole.

Cette initiative vise à sensibiliser les jeunes générations afin de favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, même en milieu urbain, pour encourager une alimentation locale et durable.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût d'un arbre fruitier : entre 15 et 30€* <small>* (https://miimosa.com/projects/un-verger-pedagogique-pour-les-ecoles-et-ses-enfants)</small>	A définir ultérieurement
Coût total d'une ruche déjà peuplée : entre 300 et 500 €* <small>*(https://laplateformedumiel.fr/combien-coute-une-ruche/)</small>	
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Office Français de la Biodiversité • Région BFC • Département • Communes : services des espaces verts • CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pôle Aménagement et Développement durable • Écoles 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vergers écoles mis en place • Nombre de ruchers écoles mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'écoles sensibilisées

2.5.5 ORIENTATION 5 : Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs

Introduction :

Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs est une étape essentielle pour réussir la transition écologique et relever les défis environnementaux. Face à l'urgence climatique, il est crucial de prendre conscience des impacts de nos modes de vie, de production et de consommation sur l'environnement, en particulier en ce qui concerne l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Lutter contre le réchauffement climatique implique de mobiliser l'ensemble des acteurs – citoyens, entreprises, collectivités et associations – autour d'une vision commune et de solutions concrètes pour transformer durablement nos territoires.

La sensibilisation aux enjeux "énergie-climat" permet de mieux comprendre les défis liés à la réduction des émissions de CO₂, à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables. En informant et en éduquant les populations sur les causes et les conséquences du changement climatique, on incite chacun à adopter des comportements plus sobres et responsables. Par ailleurs, il est essentiel de fédérer les différents acteurs autour de projets collaboratifs qui favorisent les synergies, qu'il s'agisse de la mise en place de politiques publiques ambitieuses, du soutien à l'innovation technologique ou de la promotion de pratiques durables dans les entreprises.

Cette démarche collective repose sur l'engagement de tous à co-construire des solutions adaptées aux réalités locales, tout en s'appuyant sur des outils de dialogue et de coopération. En fédérant les acteurs autour des enjeux "énergie-climat", les territoires renforcent leur capacité à s'adapter aux changements en cours, tout en créant un environnement plus résilient, plus solidaire et tourné vers l'avenir. Cela permet non seulement de faire face aux défis climatiques, mais aussi de développer une culture partagée du développement durable, favorable à une transition réussie.

2.5.5.1 Promouvoir un usage sobre en énergie et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement

Orientation 5 : Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs



N° Axe opé.

5.1

Accompagner les changements de comportement

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

Promouvoir un usage sobre en énergie et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement

Contexte et enjeux

Dans un contexte mondial marqué par l'urgence climatique et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la sensibilisation aux enjeux énergie-climat revêt une importance capitale. À l'échelle internationale, des accords tels que ceux de Paris ont fixé des objectifs ambitieux pour limiter le réchauffement climatique. Au niveau national, les gouvernements ont adopté des politiques et des réglementations visant à promouvoir l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO₂. Ces initiatives sont essentielles pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone et pour répondre aux exigences des engagements internationaux.

PAYS D'HERICOURT

Ces objectifs se déclinent même jusqu'à l'échelle du territoire, incitant ainsi les collectivités locales comme le Pays d'Héricourt - confronté à des défis spécifiques - à jouer un rôle actif. Dans cette perspective, la mobilisation des acteurs locaux est une condition indispensable à l'atteinte des objectifs fixés. Une des premières pistes d'action est la sensibilisation aux enjeux environnementaux. En effet, en mobilisant l'ensemble des habitants, il est possible de créer un élan collectif en faveur d'une transition énergétique réussie, contribuant ainsi à la construction d'un avenir plus durable et plus résilient pour tous.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**

Objectifs opérationnels :

- Communiquer autour des enjeux énergie-climat, et des solutions éco-responsables du quotidien.
- Créer les conditions d'une conscience collective et partagée entre les différents publics : citoyens, scolaires, habitants, acteurs de la société civile, entreprises...
- Partager des outils d'information et à vocation pédagogique

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes, communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Région, Département, Europe • ADEME • CPIE et autres acteurs de l'éducation à l'environnement • GAÏA Energies • Établissements scolaires

Descriptif

L'action consiste à décliner une stratégie de sensibilisation aux enjeux énergie – climat, à travers deux axes principaux :

- **Communiquer pour valoriser et susciter l'action** : articles récurrents dans les bulletins communautaires et communaux permettant de valoriser les réalisations des collectivités, diffusion de documents, affiches autour des éco-gestes, réalisation de guides pratiques à remettre aux salariés et usagers des bâtiments publics ...
- **Proposer des temps d'animation et d'éducation à l'environnement** – auprès du grand public, et en particulier des scolaires : expositions, animations dans les écoles sur l'énergie, actions autour du « savoir rouler à vélo »...

A cet effet, le territoire pourra également s'appuyer sur la médiathèque du Pays d'Héricourt, ayant valeur d'exemplarité suite à sa rénovation BBC – EFFILOGIS, qui servira de support pédagogique à l'organisation de journées portes ouvertes, accueil de classes autour des solutions techniques mises en œuvre sur le bâtiment en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables, expositions...

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Écoles Réseau associatif CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pôle Aménagement et Développement durable ○ Périscolaire 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de campagnes de communication ● Nombre d'animations programmées ● Partenariats avec les acteurs de l'éducation avec l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'écoles sensibilisées à l'environnement ● Supports de communication réalisés

2.5.5.2 Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition nerg tique

Orientation 5 : Sensibiliser aux enjeux "nergie-climat" et f derer les acteurs



N  Axe op .

5.2

Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition nerg tique

Volet

Att nuation



Adaptation



Plan Air

Structurer la gouvernance politique et technique du PCAET

Contexte et enjeux

Engag e en 2020, la r alisation du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'H ricourt a donn  lieu  diverses s quences de recueil de donn es, d'analyses, d'orientations strat giques, de mobilisation des acteurs locaux lors d'ateliers participatifs...

La m thodologie d'elaboration mise en oeuvre s'est d clin e de la mani re suivante :

S�quence	Enjeu	Calendrier de r�alisation
Elaboration du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> -Etat des lieux des missions et des consommations nerg�tiques -Analyses par secteurs (habitat, transports, industrie, agriculture, air) -Identification des potentiels de d�veloppement 	2021-2022
Ateliers participatifs	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation des acteurs locaux et concertation -Orientations strat�giques 	Dcembre 2022
D�finition de la strat�gie	<ul style="list-style-type: none"> -Objectifs de transition, sc�narios compar�s, orientations strat�giques 	2022-2023
Enqu�te aupr�s des communes	<ul style="list-style-type: none"> -Identification des actions r�alis�es ou en projet 	2023
Gouvernance / elus et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> -Information, positionnements, orientations strat�giques 	En continu – 2020 – 2024 Comit�s de Pilotage : 1/an Commission « Environnement et D�veloppement durable » : 1/an Conseil Communautaire et Bureau :

Apr s adoption, le PCAET donnera lieu  un travail de suivi et de mise en oeuvre, qui n cessite une gouvernance en continue.

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communaut� de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs du PCAET

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**

Objectifs opérationnels :

- Assurer la mise en œuvre efficiente et le suivi du PCAET
- Entretenir la mobilisation des partenaires et des acteurs locaux, dans une logique participative et de concertation
- Communiquer autour des enjeux énergie-climat, et des solutions développées sur le Pays d'Héricourt
- Réaliser un suivi des indicateurs de résultats et mener une évaluation continue du PCAET

Descriptif

La gouvernance du PCAET s'organise autour des instances suivantes :

Instance	Composition	Objectifs	Fréquence
Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • CCPH : élus désignés • Partenaires institutionnels : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Etat : Préfet – ou son représentant, DDT, DREAL, ADEME ◦ Région BFC ◦ Département 70 + 25 ◦ Pôle Métropolitain • Partenaires techniques et expertise : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Habitat 70 ◦ SIED 70 ◦ ATMO BFC 	Orientations stratégiques du PCAET et mise en œuvre	1 / an
Commission Environnement et Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> • CCPH : élus désignés 	Suivi opérationnel et concertation des communes	2 / an
Conseil participatif	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires du PCAET • Acteurs socio-économiques 	Information, propositions et concertation	1 / an
Equipe projet	<ul style="list-style-type: none"> • Agents CCPH dont les thématiques sont traitées dans le PCAET 	Information, propositions et concertation	En fonction des thématiques
Bureau et Conseil Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Elus 	Information et validation	En fonction du besoin

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Néant	Chargé de mission
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Elus • Partenaires • CCPH : approche transversale 	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Installation des différentes instances • Programmation de réunions et séquences de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions réalisées • Décisions formalisées • Rapports rédigés

2.5.6 ORIENTATION 6 : Préserver la qualité de l'air et la santé

Introduction :

Préserver la qualité de l'air et la santé est un enjeu crucial pour assurer un cadre de vie sain et durable pour les populations. La pollution de l'air, qu'elle soit liée aux émissions industrielles, aux transports ou aux activités domestiques, a des effets délétères sur la santé humaine, contribuant à l'augmentation des maladies respiratoires, cardiovasculaires, et à la dégradation globale de la qualité de vie. Elle impacte également l'environnement, en altérant les écosystèmes et en aggravant le changement climatique. Face à ces enjeux, la préservation de la qualité de l'air est une priorité qui requiert des actions à la fois locales et globales.

Agir pour une meilleure qualité de l'air implique de réduire les sources de pollution, en promouvant des modes de transport propres, en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, et en développant des pratiques industrielles et agricoles moins émettrices de polluants. L'innovation technologique, la transition vers des énergies renouvelables et la limitation des polluants atmosphériques sont autant de leviers pour limiter les émissions de particules fines, de dioxyde d'azote ou encore d'ozone, qui sont particulièrement nocifs pour la santé publique.

En parallèle, la sensibilisation des citoyens aux enjeux liés à la qualité de l'air et à leur santé est essentielle. Cela passe par l'éducation sur les gestes quotidiens, comme l'utilisation de transports doux ou l'adoption de comportements énergétiquement responsables. Il est également indispensable de mobiliser les pouvoirs publics et les entreprises pour mettre en place des politiques et des régulations ambitieuses visant à améliorer la qualité de l'air.

En agissant collectivement pour préserver l'air que nous respirons, non seulement nous protégeons notre santé, mais nous contribuons aussi à la création d'un environnement plus sain, plus durable, bénéfique pour les générations futures. L'amélioration de la qualité de l'air devient ainsi un pilier fondamental d'un développement territorial équilibré et respectueux du bien-être de chacun.

2.5.6.1 Participer à l'amélioration de la qualité de l'air

Orientation 6 : Préserver la qualité de l'air et la santé



N° Axe opé.

6.1

Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants

Violet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

Participer à la mise en place d'outils de surveillance et de sensibilisation à la qualité de l'air extérieure et intérieure

Contexte et enjeux

La réglementation en matière de qualité de l'air en France est principalement encadrée par des normes européennes et nationales visant à protéger la santé publique et l'environnement. La directive européenne 2008/50/CE sur la qualité de l'air ambiant fixe des seuils pour divers polluants, tels que les particules fines (PM10, PM2.5) ou le dioxyde d'azote (NO₂). La surveillance de la qualité de l'air s'est bâtie autour d'un réseau fixe de mesures permanentes et continues, pour la plupart automatisées. L'intérêt est de pouvoir disposer d'une mesure en temps réel 24h sur 24h, et le cas échéant d'alerter la population, les pouvoirs publics ou les industriels.

La pollution intérieure est également un enjeu majeur. En effet, depuis la pandémie de COVID-19, la surveillance de la pollution de l'air intérieur a gagné en importance, tant pour limiter la propagation des virus que pour réduire les impacts des polluants sur la santé. Les pratiques de ventilation améliorée, l'adoption de capteurs de qualité de l'air et les normes sanitaires renforcées (notamment dans les écoles) témoignent de l'évolution vers une gestion plus proactive de la qualité de l'air intérieur. Toutefois, il reste des défis, notamment la nécessité de trouver un équilibre entre désinfection et préservation d'un air intérieur sain, tout en veillant à utiliser des technologies de purification qui ne génèrent pas de nouveaux polluants.

PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire du Pays d'Héricourt, c'est ATMO BFC qui a pour objet d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de surveillance et de communication pour son domaine d'intervention. Le territoire est principalement vulnérable aux émissions de dioxydes d'azote (Nox) ainsi qu'aux émissions de particules fines (PM10 et PM2.5). Il s'agit de polluants issus principalement des du chauffage et des transports. En effet, en 2012, 73% des NOx présents sur le Pays d'Héricourt étaient émises par les transports routiers et 61% des particules fines étaient émises par le secteur résidentiel.

étaient émises par les transports routiers et 61 % des particules fines étaient émises par le secteur résidentiel. Les pics de pollution en BFC, comme dans le reste de la France ont tendance à se produire à certaines périodes de l'année en fonction des conditions météorologiques et des activités humaines. Notamment en hiver lorsque le chauffage est le plus utilisé, ou lorsque des conditions météorologiques stables engendrent des inversions thermiques, qui piègent les polluants près du sol et en été lors des vagues de chaleur.

Les conditions météorologiques peuvent aussi influencer la pollution intérieure. En effet, les bâtiments soumis à des variations thermiques importantes peuvent être confrontés à des problèmes de la qualité de l'air intérieur. Un chauffage mal maîtrisé ou une mauvaise ventilation favorisent l'accumulation de polluants intérieurs. De plus, les phénomènes de moisissure, surtout dans les bâtiments mal isolés ou humides, sont un problème fréquent, affectant la santé des occupants, notamment les personnes vulnérables comme les enfants ou les personnes âgées.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Participer à l'amélioration de la qualité de l'air tout en sensibilisant la population locale sur les effets de la pollution atmosphérique notamment lors des périodes de pics de pollution.

Objectifs opérationnels :

- Evaluer l'exposition de la population à la pollution atmosphérique (extérieure et intérieure)
- Améliorer l'information et la sensibilisation des habitants face à la qualité de l'air.
- Favoriser l'utilisation de l'application Air To Go
- Réaliser des partenariats avec ATMO BFC pour l'organisation d'ateliers dans les écoles et/ou pour les Elus
- Créer des campagnes de mesure de la pollution de l'air localisé sur les communes de la communauté de communes

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • CCPH 	<ul style="list-style-type: none"> • ATMO BFC • Communes • Ecoles • ADEME

Descriptif
<p>L'action concerne à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pollution à l'extérieur sur les volets : <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance : Appuyer voire renforcer la surveillance de la qualité de l'air. En plus de l'exploitation actuelle des données déjà existantes, une campagne de mesure via des mini-stations pourra être envisagée sur le territoire, afin d'enrichir le dispositif de surveillance actuel. Cette initiative pourrait être mise en œuvre en s'appuyant sur l'expertise de l'ATMO BFC et son déploiement pourrait être envisagé à l'échelle de l'aire urbaine. • Sensibilisation : Développer la sensibilisation des citoyens sur les enjeux de la qualité de l'air au moyen de communications, d'ateliers de sensibilisation (par exemple, intervention de l'ATMO BFC dans les écoles primaires, conte pour les enfants à la médiathèque de la Communauté de Communes), d'ateliers participatifs (par exemple d'assemblage de micro-capteurs,), de l'usage d'outils et applications déjà existants (application Air To Go). • La pollution intérieure sur les volets surveillance et sensibilisation, dans les deux cas de figure suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne application de la réglementation concernant les ERP. Une formation des élus pourra être organisée afin de faciliter la mise en œuvre de cette réglementation en leur prodiguant les outils adéquats. Il faut notamment veiller à l'identification et réduction des sources de polluants, l'entretien des systèmes de ventilation et d'aération, la diminution de l'exposition des occupants aux polluants résultants en particulier des travaux et des activités de nettoyage, la sensibilisation dans les écoles ou à la médiathèque avec des ateliers participatifs etc. • Proposer une sensibilisation à la qualité de l'air intérieur aux particuliers, notamment en partenariat avec l'ATMO BFC (ménag'air, etc.) <p>Une action spéciale pourra également concerter une potentielle future ZFE : En effet, il pourra être envisagé de réaliser une étude d'opportunité de création d'une zone à faible émission (ZFE) en partenariat avec ATMO BFC sur le territoire de la communauté de communes.</p>

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • ATMO BFC • Chargé de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Horizon 2030
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visite sur l'application Air To Go • Ecoles sensibilisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées • Nombre de personnes formées

2.5.7 ORIENTATION 7 : Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité

Introduction :

Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité est un levier puissant pour impulser la transition écologique et sociétale sur un territoire. Les collectivités, en tant qu'acteurs publics de proximité, ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre de politiques durables et innovantes. En adoptant des pratiques exemplaires, elles peuvent non seulement réduire leur propre empreinte écologique, mais aussi inspirer et entraîner l'ensemble des acteurs locaux – citoyens, entreprises et associations – à suivre cette dynamique vertueuse.

L'exemplarité du pays d'Héricourt se traduit par des actions concrètes dans divers domaines : efficacité énergétique des bâtiments publics, promotion des mobilités douces, développement d'énergies renouvelables, gestion durable des ressources naturelles ou encore réduction des déchets. En intégrant ces pratiques dans ses propres infrastructures, la collectivité montre qu'un changement est non seulement possible, mais qu'il est bénéfique à long terme, tant sur le plan économique qu'environnemental. Elle devient un modèle pour les habitants et les entreprises, incitant chacun à repenser ses habitudes et à adopter des comportements plus responsables.

Au-delà des actions internes, son exemplarité repose aussi sur son rôle de fédérateur. Elle peut encourager et soutenir des initiatives locales, offrir des incitations pour la transition écologique, et créer des réseaux de coopération entre les différents acteurs du territoire. En mettant en place des actions ambitieuses et en communiquant sur leurs résultats, la collectivité crée une dynamique positive de changement qui inspire confiance et engagement chez ses partenaires et administrés.

Ainsi, promouvoir le changement par l'exemplarité n'est pas seulement une question de conformité aux normes environnementales ou sociales, mais une stratégie proactive pour fédérer et accélérer la transition. Les collectivités, en montrant la voie, peuvent transformer les territoires en espaces plus résilients, inclusifs et durables, où les enjeux environnementaux et sociaux sont pris en compte de manière intégrée et partagée.

2.5.7.1 Promouvoir les engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Orientation 7 : Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité



N° Axe opé.

7.1

Intégrer les enjeux énergie-climat au cœur de l'action publique

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

Promouvoir les engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Contexte et enjeux

Dans un contexte mondial marqué par l'urgence climatique et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la sensibilisation aux enjeux énergie-climat revêt une importance capitale. À l'échelle internationale, des accords tels que ceux de Paris ont fixé des objectifs ambitieux pour limiter le réchauffement climatique. Au niveau national, les gouvernements ont adopté des politiques et des réglementations visant à promouvoir l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO₂. Ces initiatives sont essentielles pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone et pour répondre aux exigences des engagements internationaux.

PAYS D'HERICOURT

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, en qualité de gestionnaire de service public et au regard de ses compétences, dispose de différents leviers d'intervention en interne et en direct : bâtiments, intégration d'énergies renouvelables sur les équipements communautaires, sensibilisation du public, incitation des agents (politique RH). Un enjeu d'exemplarité pour la collectivité.

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**
- Promouvoir l'innovation énergétique, à travers une **opération exemplaire**
- Favoriser l'**autonomie énergétique** du territoire, et se prémunir contre les risques liés à des tensions internationales pouvant impacter l'approvisionnement des énergies fossiles

Objectifs opérationnels :

- Afficher l'ambition de la CCPH, en faisant du Plan Climat une véritable vitrine de l'action énergétique de la Communauté de Communes
- Réaliser des économies d'énergie, et réduire la facture énergétique de la CCPH
- Communiquer autour des enjeux énergie-climat, et des solutions éco-responsables du quotidien.
- Créer les conditions d'une conscience collective et partagée entre les différents publics : citoyens, scolaires, habitants, acteurs de la société civile, entreprises...
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents
- Affirmer le rôle d'exemplarité de la collectivité

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Région, Département, Europe • ADEME • Partenaires techniques de la collectivité

Descriptif

L'action consiste à mobiliser les compétences de la Communauté de Communes comme ressorts d'action interne et pour laquelle la collectivité a tout en autonomie. Les engagements de la CCPH peuvent ainsi se décliner ainsi de la manière suivante :

Orientations	Actions	Fiche-action
Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire	Rénovation énergétique globale de la médiathèque du Pays d'Héricourt / Label BBC-EFFILOGIS	1.9
	Rénovation globale – Pôle périscolaire Cadet Rousselle	1.9
	Développer un réseau de bâtiments exemplaires	1.10
	Réaliser une étude de potentiel PV – sur les bâtiments de la CCPH	1.4
Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux	Mise en place d'un Forfait de Mobilité Durable	2.3
	Mettre à disposition une flotte de vélos disponibles pour les déplacements professionnels des agents	2.4 (à coordonner in FA)
	Systématiser des garages à vélos fonctionnels et sécurisés sur l'ensemble des bâtiments de la CCPH	2.4 (à coordonner in FA)
	Développer un réseau de pistes cyclables dans les zones d'activité communautaires	2.2
Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissante verte	Coordonner le déploiement du PV sur les bâtiments économiques communautaires	3.3
Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique	Intégrer des espaces végétalisés dès la conception des espaces à vocation économique	4.9
	Proposer des repas AB – au périscolaire	4.10
Sensibiliser aux enjeux « énergie-climat » et fédérer les acteurs	Promotion des éco-gestes auprès des agents, et animations avec la médiathèque	6.1
Préserver la qualité de l'air et la santé	S'équiper de véhicules à motorisation électrique	7.2

La mise en œuvre de ces objectifs donnera lieu à une approche transversale inter-services. Des séquences de travail et de suivi seront ainsi régulièrement organisées, en particulier à l'occasion des Comités de direction pilotés par le DGS.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
Etat / ADEME Région BFC Départements Europe Partenaires de la CCPH CCPH : approche transversale / Services pilotes : tous services	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Projet de service de la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées • Agents mobilisés

Table des Figures

FIGURE 1 : ARTICULATION DES ENJEUX METHODOLOGIQUE DE LA DEMARCHE PCAET	4
FIGURE 2 : AFFICHE PROJETEE LORS DE L'ATELIER POUR L'ETAPE 1	7
FIGURE 3 : AFFICHE PROJETEE LORS DE L'ATELIER POUR L'ETAPE 2	7
FIGURE 4 : AFFICHE PROJETEE LORS DE L'ATELIER POUR L'ETAPE 3	8
FIGURE 5 : CAPTURE D'UNE PARTIE DU QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX MUNICIPALITES	11

Réalisé par SUEZ Consulting pour la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

